

RAPPORTAGE

SUR LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF) EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Actualisation
2024-2025

RAPPORTAGE SUR LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF) EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

ACTUALISATION 2024-2025

Rédaction

- Aurélie GEETS, Nathan GHESQUIÈRE, Emilie SPEDER

Gestion de projet

- Anita BIONDO

Direction du service Partnerships – safe.brussels

- Toria FICETTE

Remerciements

Nous tenons à remercier nos partenaires et membres du groupe de travail opérationnel sur les violences intrafamiliales (GT VIF). Sans leurs contributions, le présent rapportage n'aurait pas été possible.

Nous voulons également remercier tous les membres et les intervenants qui ont participé au GT VIF. Leur expertise et leurs connaissances méritent la reconnaissance nécessaire et ont été prises en considération dans les recommandations ainsi que dans les projets.

Enfin, nous souhaitons remercier les collègues de safe.brussels associés à la rédaction, à la relecture, à la traduction et à la mise en page de ce document, en particulier :

- Ann WILLEKENS pour la traduction,
- Siska VANHECKE pour la relecture de la traduction, et
- Alessia SEPULCHRE DE SOLIÈRES pour la mise en page.

Contact :

safe.brussels : Rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles | +32 (0)2 507.99.11 | contact@safe.brussels | www.safe.brussels
Numéro dépôt légal D/2026/14.168/31 | © safe.brussels 2026. Tous droits réservés

SOMMAIRE

CONTEXTE	4
SUIVI DE LA RÉOLUTION.....	5
INITIATIVES EN MATIÈRE DE DISPOSITIF DE RELAIS ET D'ORIENTATION DES VICTIMES.....	6
A. INITIATIVES PRISES PAR SAFE.BRUSSELS ET LA RÉGION	6
B. INITIATIVES PRISES PAR LES MEMBRES DU GT VIF	9
INITIATIVES EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES PROFESSIONNELS	11
A. INITIATIVES PRISES PAR LEARNING AND DEVELOPMENT ET SES ÉCOLES PARTENAIRES	11
B. INITIATIVES PRISES PAR LES MEMBRES DU GT VIF	14
INITIATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES VICTIMES ET DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS.....	26
A. INITIATIVES PRISES PAR SAFE.BRUSSELS ET LA RÉGION	26
B. INITIATIVES PRISES PAR LES MEMBRES DU GT VIF	28
INITIATIVES EN MATIÈRE DE CONCERTATION ET DE PARTAGE DE BONNES PRATIQUES.....	40
A. INITIATIVES PRISES PAR SAFE.BRUSSELS ET LA RÉGION	40
B. INITIATIVES PRISES PAR LES MEMBRES DU GT VIF	43
CONCLUSION	44
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	45

CONTEXTE

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les mesures sanitaires établies dès le début de l'année 2020, telles que le confinement, se sont directement et particulièrement répercutées sur les personnes victimes de **violences intrafamiliales (VIF)** et conjugales (VC). Face à cette situation, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté, le 5 juin 2020, une [résolution](#) visant à mettre en place un dispositif d'alerte spécifique en partenariat avec les officines pharmaceutiques.

Dans cette résolution, les parlementaires bruxellois adressaient des recommandations à l'attention de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), et notamment de safe.brussels, en demandant à son Gouvernement :

- via Bruxelles Prévention & Sécurité :
 - o de coordonner le dispositif « Parlez-en à votre pharmacien » à l'échelle régionale ;
 - o en collaboration avec equal.brussels et Brusafe, d'accroître la sensibilisation aux violences intrafamiliales et conjugales des différents agents de terrain (agents locaux, agents de prévention) ;
 - o d'intégrer une stratégie ambitieuse de protection de la victime et d'éloignement du domicile des auteurs de violences dans le prochain plan régional de prévention et de sécurité ;
- via la task force intrabruelloise « Violences conjugales et confinement », d'informer et de relayer les bonnes initiatives à tous les acteurs de terrain en matière de violences intrafamiliales et conjugales ;
- de plaider auprès du Gouvernement fédéral pour :
 - o en étroite concertation avec les représentants des pharmaciens et des services de police, mettre en place un dispositif d'appui aux victimes de violences intrafamiliales et conjugales qui leur permette de dénoncer les violences dont elles sont victimes en se rendant dans une officine pharmaceutique ;
 - o émettre des recommandations précises à l'attention des pharmaciens, des services de police et des magistrats en termes d'accueil des victimes, de réception et de suivi des plaintes ;
 - o permettre, en collaboration avec les entités fédérées, une information et une sensibilisation du public concernant le dispositif mis en place.

SUIVI DE LA RÉSOLUTION

La prévention des VIF et la lutte contre le fléau qu'elles représentent ont toujours figuré parmi les priorités de safe.brussels et de ses partenaires telles que définies dans la thématique 1 du **Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP)** de [2017-2020](#) et de sa version de [2021-2024](#)¹. Diverses initiatives aux échelons régional, zonal ou local contribuent directement à combattre les VIF et à soutenir les victimes, répondant ainsi aux inquiétudes et aux attentes que les parlementaires ont exprimées dans la résolution.

Afin de mettre en évidence cette réponse des acteurs bruxellois de la prévention et de la sécurité, safe.brussels a publié un « [Rapportage sur les initiatives en matière de violences intrafamiliales \(VIF\) en Région de Bruxelles-Capitale](#) » pour la période comprise entre la date d'adoption de la résolution et juin 2022. Conçu comme un premier rapport de suivi, ce document vise plus particulièrement à informer les parlementaires et les autorités régionales, de même que le public, sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans la résolution. Y sont présentées, dans l'ordre de ces dernières, les initiatives répertoriées notamment grâce aux contributions des membres du **groupe de travail opérationnel sur les violences intrafamiliales (GT VIF)**². Celui-ci réunit des représentants de safe.brussels, du Procureur du Roi, des 19 communes bruxelloises³ ainsi que des six zones de police (ZP) de la RBC, à savoir :

- Bruxelles-Capitale – Ixelles (5339, **PolBru**),
- **Bruxelles-Ouest** (5340),
- **Midi** (5341),
- Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem (5242, **Marlow**),
- **Montgomery** (5343),
- Bruxelles-Nord (5344, **BruNo**).

Ce premier rapportage avait fait l'objet d'une [mise à jour](#) en 2024 pour présenter les initiatives poursuivies ou nouvellement mises en place entre 2022 et 2023.

Le présent rapportage actualisé constitue le troisième rapport de suivi de la résolution du Parlement bruxellois et décrit les [initiatives menées](#) essentiellement [entre janvier 2024 et décembre 2025](#).

Il convient de rappeler que, compte tenu de l'évolution de la pandémie et de la levée progressive des mesures sanitaires, le contexte actuel est différent de celui de l'époque à laquelle le Parlement bruxellois a adopté la résolution. Néanmoins, les constats posés et les recommandations formulées par les parlementaires concernant le problème complexe des VIF — qui prédate les périodes de confinement lié à la COVID-19 et restera sans aucun doute un obstacle de taille pour la société⁴ — demeurent pertinents aux fins de la lutte contre ce phénomène. Les initiatives qui font l'objet du présent rapport, élaboré avec l'appui des membres du GT VIF, s'inscrivent dans cette optique.

Cela étant, la résolution VIF n'étant plus d'application en raison de la formation d'un nouveau gouvernement, le présent rapportage constitue la dernière édition dans ce format.

¹ Prolongée *de facto* en 2025 en l'absence de gouvernement de plein exercice.

² Pour de plus amples informations, voir ci-après « Initiatives en matière de concertation et partage des bonnes pratiques ».

³ Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.

⁴ Une [étude](#) d'equal.brussels de 2015 montrait déjà que 55 % des femmes bruxelloises avaient subi au moins une forme de violence entre partenaires au cours de leur vie.

INITIATIVES EN MATIÈRE DE DISPOSITIF DE RELAIS ET D'ORIENTATION DES VICTIMES

Deux analyses de l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité⁵, ainsi que les recommandations qui y sont formulées, soulignent l'importance de garantir aux victimes un accès à bas seuil aux points de contact.

A. INITIATIVES PRISES PAR SAFE.BRUSSELS ET LA RÉGION

C'est précisément dans le but de faciliter l'accès des victimes aux points de contact dans un contexte de restriction des déplacements en application des mesures sanitaires que la Région a mis sur pied l'initiative du « Relais Pharmacie » (voir le premier rapportage). Destinée aux pharmaciens, celle-ci se présentait sous forme de brochure offrant des conseils sur les postures et les réactions à adopter en présence des victimes de VIF qui se rendraient dans une officine. Cette brochure répertoriait également les services spécialisés ou d'urgence disponibles vers lesquels les pharmaciens pouvaient orienter les victimes.

Dès lors que le contexte sanitaire a évolué et que les restrictions de déplacement ont été progressivement levées, la Région et ses partenaires ont décidé de focaliser leurs efforts sur une orientation adéquate des victimes vers des services spécialisés. Pour ce faire, ils n'ont pas mobilisé que les pharmaciens, mais l'ensemble de la première ligne. Les parlementaires bruxellois avaient initialement suggéré de mettre en place un mécanisme d'appui aux victimes de VIF qui leur permette de dénoncer les violences subies — et donc d'engager une procédure judiciaire — en se rendant dans une officine pharmaceutique. Cependant, cette initiative exigeant du temps et des efforts considérables, la Région ne l'a pas poursuivie. En revanche, elle a continué à œuvrer à l'établissement de dispositifs favorisant la sensibilisation des acteurs de terrain au problème des VIF ainsi que le renforcement de leurs capacités à les détecter, à prendre en charge les victimes et à orienter celles-ci.

Fédération Laïque des Centres de Planning Familial



Projet DPO

Piloté par la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial (FLCPF) et subventionné par safe.brussels et equal.brussels notamment, le projet DPO (Détection, Prise en charge, Orientation) visait à améliorer les méthodes de détection des VC et des violences sexuelles (VS) et de prise en charge et d'orientation des victimes. Il a abouti à la conception conjointe d'un outil pratique, accessible et commun aux professionnels des secteurs social, médical, policier et judiciaire, à laquelle les pharmaciens bruxellois ont été associés par l'intermédiaire de l'Union des Pharmaciens de Bruxelles (UPB).

Fruit de ce projet, l'outil DPO prend la forme d'un dépliant d'information et de sensibilisation destiné à la première ligne bruxelloise. Cet outil a fait l'objet d'une actualisation en juin 2022 afin d'y intégrer la réforme du Code sexuel.

Avec le soutien de la Région notamment, l'équipe du projet a poursuivi ses efforts en vue de former les acteurs de première ligne à l'utilisation de l'outil grâce à la tenue d'ateliers intersectoriels :

- En 2022, treize ateliers ont été organisés et ont attiré un total de 122 participants.
- En 2023, douze ateliers ont été organisés et ont attiré un total de 163 participants.
- En 2024, sept ateliers de sensibilisation aux VS et aux VC ont été organisés et ont attiré 60 participants.

⁵ Focus VIF du [16 juillet 2020](#) et du [19 février 2021](#).

Ces ateliers visaient à initier les participants aux thématiques des VS et des VC en mettant en lumière le lien avec le modèle sociétal. Ils avaient en outre pour objectif d'exposer les besoins des victimes, d'apprendre à repérer celles-ci, à les prendre en charge et à les orienter ainsi que d'échanger entre professionnels pour faciliter la mise en réseau. Depuis 2022, le projet est en partenariat avec le projet RéZone Midi #VIF⁶, ce qui a permis d'élargir son réseau en collaborant plus étroitement avec les professionnels des communes de Forest, d'Anderlecht et de Saint-Gilles.

Colloques et sensibilisation

Parallèlement à la diffusion de l'outil, plusieurs colloques sur des thèmes liés aux violences et sessions de sensibilisation des professionnels à ce problème ont été organisés :

- Le Forum ouvert du projet DPO a eu lieu le 14 février 2023. La matinée était consacrée à des ateliers de présentation d'outils (DPO et flag system). L'objectif était de permettre aux participants de partager des bases communes via la connaissance de l'outil et du projet DPO. La présentation de l'outil flag system a permis la participation des professionnels qui suivent le projet DPO de longue date et qui connaissent déjà l'outil. L'après-midi a quant à lui été consacré à la définition des besoins des professionnels et des victimes en perspective de la deuxième phase du projet DPO. Différents thèmes y ont été abordés et débattus, tels qu'énoncés dans le programme. Le forum a réuni 49 participants, 20 % étaient issus du secteur de la santé, 16 % des administrations et services publics, 14 % d'associations de lutte contre les violences et/ou féministes, 8 % du secteur social et de la police, 6 % des centres de planning familial, 2 % des secteurs de l'aide aux sans-abri, de la justice, du socioculturel et de l'enseignement. Enfin 18 % n'ont pas indiqué leurs secteurs.
- Le colloque DPO sur « Les violences conjugales et sexuelles : Quand "la nasse se referme" : des mécanismes d'emprise au harcèlement, comment prendre en compte le continuum des violences dans l'accompagnement des victimes ? » a eu lieu le 9 novembre 2022, à Louvain-la-Neuve. L'outil DPO a été présenté officiellement à cette date. Cette journée était consacrée à l'accompagnement des victimes de

VC et de VS, sous le prisme des mécanismes d'emprise et de harcèlement, en tant que continuum. Le colloque a rassemblé 274 personnes en présentiel et en ligne. Les centres de planning étaient majoritaires (27,6 %), suivis par les ASBL féministes ou spécialisées en matière de violences (17,1 %), la police (11,4 %), les acteurs de la santé (9,5 %), l'administration et le service public (8,6 %), le milieu social (6,7 %), la promotion santé (6,7 %), l'enseignement (3,8 %), les maisons médicales (1 %) et des acteurs qui ne rentraient pas dans ces catégories (7,6 %).

- Le colloque DPO sur « L'inceste : Écouter, accueillir et accompagner les victimes » a été organisé le 7 novembre 2023 à la Tricoterie, à Saint-Gilles. L'objectif était de sensibiliser les professionnels de terrain à l'inceste et de les informer sur la question. Sur 220 personnes inscrites, 207 ont participé. Parmi elles, la majorité provenait des centres de planning (26 %), suivi par les acteurs de la santé (14 %), les ASBL féministes ou spécialisées en matière de violences (12 %), l'administration et le service public (11 %), la police (6 %), le milieu social (10 %), l'enseignement (5 %), l'aide aux sans-abri (5 %), l'aide à la jeunesse (2 %), le secteur socioculturel (2 %), la justice (2 %), des représentants de la sphère politique (3 %), et certains membres du public qui ne rentraient pas dans ces catégories (1 %) ainsi qu'une personne qui appartenait au secteur du handicap.
- En 2024, le colloque DPO intitulé « Travailler avec la violence sans (se) faire violence » a été organisé le 14 novembre à la Maison Haute, à Watermael Boitsfort. Il portait sur le mal être croissant des professionnels confrontés aux VS ou aux VIF (stress vicariant, surcharge, fatigue compassionnelle, violence institutionnelle, etc.). 193 personnes y ont participé. Les centres de planning familial étaient majoritaires (24 %), suivis de la santé (16 %), du social (10 %), des associations féministes et de lutte contre les violences, de l'aide aux sans abri, des services publics et de la police (9 % chacun). Le secteur du handicap représentait 5 %, l'enseignement 3 %, et l'aide à la jeunesse, la justice et la représentation politique 2 %. Le colloque 2025 a eu lieu le 6 novembre 2025 et portait sur le thème « Les auteurs : Quelques pistes pour

⁶ Le projet RéZone Midi#VIF est le fruit d'une collaboration entre les communes de Saint-Gilles, d'Anderlecht et de Forest et la ZP Midi, qui se sont associées pour combattre

les VIF. Il vise à garantir une coordination intégrée et intégrale de la lutte contre ce problème. Pour de plus amples informations, voir premier rapportage.

comprendre et agir ». Ce dernier a rassemblé 189 participants.

Des **formations spéciales** ont également été organisées.

Six formations ont eu lieu en 2022 :

- La formation « Violences conjugales : le processus de la violence » a eu lieu deux fois en 2022 : les 15 février et 24 février puis les 16 novembre, le 22 novembre et le 14 décembre. 12 professionnels ont participé à la première journée et 11 à la seconde.
- La formation « Violences sexuelles : comment mieux prendre en charge » a réuni 12 personnes.
- La formation sur l'outil « flag system » a été organisée en deux volets. Le premier a porté sur les jeunes et les enfants et a été dispensé via zoom en présence de sept personnes. Le second visait les publics handicapés et a eu lieu deux fois, avec 14 participants.

Quatre formations ont eu lieu en 2023 :

- « Violences conjugales : le processus de la violence », avec 13 professionnelles ;
- « Violences conjugales : accompagner les victimes », avec 12 professionnels (11 femmes et 1 homme) ;
- « Violences conjugales : les enfants exposés », avec 8 professionnelles ;
- « Violences sexuelles : comment mieux prendre en charge », avec 14 participants.

Trois formations ont eu lieu en 2024 :

- « Violences conjugales : le processus de la violence », avec 12 personnes (11 femmes et 1 homme) ;
- « Violences conjugales : accompagner les victimes », avec 11 professionnelles ;
- « Violences sexuelles : comment mieux prendre en charge », avec 14 personnes.

Enfin, depuis 2023, le projet diffuse l'idée d'un jeu collaboratif d'apprentissage entre pairs fondé sur l'outil DPO. Ce jeu aurait pour objectif de briser certaines barrières, de faciliter les échanges et l'aide

entre professionnels, de les sensibiliser à ces enjeux complexes et multiformes, tout en permettant de manipuler l'outil DPO et de s'y accoutumer. Il permettrait d'aborder différentes situations, de présenter les différents secteurs et leurs missions ainsi que d'évoquer les difficultés d'accès et les stéréotypes, mais aussi les signes de violences et les besoins, la prise en charge et l'orientation des victimes. Des ateliers destinés à élaborer le cahier des charges du jeu collaboratif d'apprentissage entre pairs fondé sur l'outil DPO ont ainsi été organisés : 25 personnes y ont participé, dont 14 à Bruxelles. 32 % font partie d'ASBL féministes ou de lutte contre les violences, 32 % du secteur de la santé, 12 % du social, 8 % des administrations et/ou des services publics, 4 % de l'enseignement, 4 % de la police, 4 % de la justice et 4 % du secteur du handicap.

En 2024, le développement du jeu collaboratif d'apprentissage entre pairs fondé sur l'outil DPO a connu une progression significative. Un premier atelier, organisé le 23 mai, a réuni 17 professionnels afin de travailler sur l'élaboration de profils de victimes ainsi que sur la conception des premières cartes destinées au jeu. Durant l'été, la FLCPF, en collaboration avec Game Spirit et What If Collective, a conçu un prototype.

Deux séances de test de ce prototype ont ensuite été organisées : la première le 24 septembre, en partenariat avec le projet RéZone Midi #VIF, et la seconde le 11 décembre. Au total, 70 personnes ont pris part aux différentes activités consacrées au développement du jeu collaboratif.

Les évaluations recueillies à l'issue de ces ateliers étaient particulièrement positives : 97 % des participants ont estimé l'organisation excellente, plus de 70 % ont jugé l'activité pertinente et 92 % recommanderaient l'outil à leurs collègues.

Par ailleurs, 93 % des participants ont affirmé avoir trouvé l'activité utile, 88 % considéraient que ces ateliers renforçaient les liens entre les secteurs, et 74 % estimaient qu'ils leur avaient permis d'identifier des conduites à tenir ou des actions à mettre en place dans l'accompagnement des victimes de VS et de VC.



B. INITIATIVES PRISES PAR LES MEMBRES DU GT VIF

Outre ces initiatives menées à l'échelon régional, des acteurs locaux ont également entrepris des démarches destinées à soutenir les victimes de violences destinées à orienter les victimes de violences et ainsi à leur permettre de trouver l'aide adéquate.

Commune d'Uccle

Le service d'Égalité des chances et des genres de la commune d'Uccle a continué à distribuer aux acteurs de première ligne son modèle de petite carte de visite reprenant les coordonnées des services d'aide ucclois et non-ucclois.

La commune s'est également adressée aux établissements scolaires en y distribuant des dépliants détaillant les différents types de violence.

Enfin, la commune a réalisé un baromètre de la violence, diffusé au sein des écoles et lors d'un colloque sur la violence en 2022. Cet outil est largement utilisé à Uccle, notamment dans les plannings familiaux, où il sert de moyen de communication avec les jeunes.

ZP BruNo

Plusieurs témoignages de navetteurs en provenance de la Gare du Nord ont fait état d'un sentiment d'insécurité. En réaction, la ZP BruNo a mis en place un roadshow d'information et de sensibilisation, ainsi que des ateliers interactifs, à l'attention des entreprises et des écoles situées aux abords de ladite gare.

Cette initiative est le fruit d'une collaboration entre différents services de police [la Cellule Culture, le service d'assistants de concertation et diverses fonctionnalités du commissariat 5 telles que le service de proximité, le Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV), etc.] et a comme divers objectifs :

- de sensibiliser le public au phénomène du harcèlement sexiste (loi contre le sexisme⁷, différentes formes de harcèlement...);
- d'orienter les victimes vers les structures d'aide compétentes ;
- d'informer le public sur les différentes actions policières ;
- d'informer le public sur ses droits en tant que victime ;
- d'échanger avec les acteurs locaux (police, entreprises, navetteurs, ASBL, académies, etc.) ;

- d'outiller les potentiels témoins ou victimes à intervenir en toute sécurité en cas de comportement nuisible.

En ce qui concerne le dernier objectif, la ZP BruNo a collaboré avec « Touche Pas À Ma Pote » (TPAMP) dans le cadre de la campagne « [Stand UP](#) »⁸, un programme de lutte contre le harcèlement de rue et le sexisme. Elle a ainsi mis en place un atelier portant sur la méthode des « 5D » (distraindre, déléguer, documenter, diriger et dialoguer) et proposé aux acteurs de première ligne une formation interactive d'une journée.

La formation s'articulait en quatre modules :

- Le premier module permettait de prendre conscience du phénomène grâce à des scènes d'improvisation interprétées par des acteurs de Ligue Impro, mettant en avant des situations de sexisme et de harcèlement de rue. Ces scènes étaient suivies d'un débat entre les participants, les représentants de TPAMP, les acteurs et les référents diversité de la ZP.
- Le deuxième module exposait les aspects légaux, et plus particulièrement la loi contre le sexisme.
- Le troisième module était consacré aux questions plus techniques, notamment l'enregistrement de plaintes, mais aussi à la

⁷ [Loi tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public et modifiant la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes afin de pénaliser l'acte de discrimination](#), M. B. 24 juillet 2014

⁸ L'Oréal Paris, l'ONG Right To Be et TPAMP ont lancé un programme international en vue de sensibiliser le public au harcèlement de rue et à former les potentiels témoins ou victimes à intervenir en toute sécurité.

capacité concrète d'accueillir la victime de manière optimale.

- Enfin, le quatrième module portait sur la mise en pratique de la théorie assimilée lors de cette journée ; en groupes de discussion, les participants échangeaient sur des cas présentés.

INITIATIVES EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES PROFESSIONNELS

Dans la résolution, les parlementaires bruxellois soulignent l'importance de la sensibilisation des acteurs de terrain et des professionnels au problème des VIF.

A. INITIATIVES PRISES PAR LEARNING AND DEVELOPMENT ET SES ÉCOLES PARTENAIRES

Depuis 2025, une évolution importante est intervenue dans le paysage régional. En effet, Brusafe, l'École régionale des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours, a été intégrée à safe.brussels et est ainsi devenue la Direction Learning and Development.

Cette intégration découle de plusieurs années de collaboration étroite et de la complémentarité des missions des deux institutions. Jusqu'alors, Brusafe regroupait quatre écoles spécialisées (École de police, École du feu, École des secouristes-ambulanciers et École d'administration publique), tandis que safe.brussels proposait déjà des formations en gestion de crise à destination de publics spécialisés.

En devenant pleinement partie de safe.brussels, l'ensemble du dispositif régional de formation est désormais regroupé sous une seule entité, ce qui renforce la cohérence et la continuité des actions menées, notamment en lien avec les thématiques abordées dans le Programme Régional de Formation (PRF), dont celles relatives aux VIF.

Direction Learning and Development de safe.brussels

Pôle de compétences VIF

Dans sa déclaration commune de politique générale de juillet 2019, le Gouvernement bruxellois confiait à Brusafe la tâche de mettre en place des pôles de compétences. Cette mission est assurée par la Direction Learning and Development depuis la fusion de 2025. Un pôle de compétences réunit des acteurs issus de différents secteurs autour d'une thématique spécifique. Ces acteurs apportent diverses expertises (représentation sectorielle, expertise de contenu et expertise pédagogique) permettant de concevoir des formations de qualité, actualisées et adaptées aux besoins des publics cibles.

L'animation des pôles repose sur le principe de co-construction, articulée autour de méthodologies d'intelligence collective. Les initiatives qui en découlent peuvent prendre deux formes : l'adaptation de formations existantes ou la création de nouvelles formations. Ces formations sont organisées soit par la Direction Learning and Development, soit par les écoles du campus de safe.brussels.

Les pôles de compétences répondent ainsi aux objectifs suivants :

- s'adresser à des réalités bruxelloises ;

- associer au minimum deux secteurs professionnels ;
- renforcer, coordonner et valoriser l'expertise ;
- aboutir à une formation multidisciplinaire.

En outre, les pôles de compétences doivent également contribuer à :

- permettre l'échange de bonnes pratiques et le partage de connaissances ;
- assurer une surveillance technique et réglementaire ;
- renforcer l'approche multidisciplinaire entre acteurs ;
- intégrer les contributions du secteur de l'innovation et de la recherche aux processus opérationnels ;
- bâtir un lien fort entre formation et emploi.

Les membres du pôle proviennent de différentes institutions, à savoir de la police (ZP Midi et PolBru), de safe.brussels (Olista), du parquet de Bruxelles, de

l'Académie Régionale de Police de Bruxelles (ARPB), de l'ASBL Casa Legal, du cabinet d'Égalité des chances, du CHU Saint-Pierre, de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) et d'equal.brussels. Chacun d'entre eux possède une expertise en matière de VIF.

Durant l'été 2025, de nouveaux membres ont été invités à rejoindre le pôle afin d'avoir une meilleure représentativité du monde associatif et du secteur de la recherche. En septembre 2025, le pôle VIF a donc accueilli de nouveaux partenaires provenant : de l'ULB, du GAMS, de la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial et de Praxis.

Après la première journée d'étude de 2022, le pôle VIF a organisé sa deuxième journée d'étude le 11 mars 2024. Celle-ci a accueilli 42 professionnels provenant de divers secteurs, à savoir du secteur associatif, du secteur juridique (avocats et membres du parquet régional de Bruxelles), de la police locale (ZP BruNo, Marlow, Montgomery, Bruxelles-Ouest), du secteur hospitalier, du secteur public (communes, CPAS, administrations régionales et différents cabinets).

La composition du public était la suivante :

- 43 % de zones de police de Bruxelles (4 zones représentées sur 6) ;
- 29 % de communes (dont les CPAS et services préventions) ;
- 14 % d'ASBL ;
- 5 % des hôpitaux ;
- 5 % d'institutions régionales (BPL) ;
- 2 % du parquet régional ;
- 2 % du cabinet Égalité des chances.

Lors de cette journée d'étude, les participants ont pu participer à deux présentations plénières et à deux ateliers au choix.

Présentations plénières

- « La loi féminicide » [Institut pour l'égalité des femmes et des hommes] ;
- « Maison de justice : fonctionnement et accompagnement » [Maison de justice de Bruxelles].

Ateliers

- « Le cyberharcèlement et cybersexisme : analyse et discussion » [ZP PolBru et Bruxelles-Ouest] ;
- « Des cas d'intervention conjointe sur la prise en charge de victimes de violences conjugales : analyse et discussion » [ZP PolBru et Casa Legal ASBL] ;
- « Le contrôle coercitif : analyse et outils à utiliser » [OFVFF] ;
- « Centre de Prise en Charge des Violences Sexuelles » [Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS) - CHU Saint-Pierre].

La troisième journée d'étude, le 11 février 2025, a accueilli 106 professionnels provenant de divers secteurs, à savoir du secteur associatif [Office de la naissance et de l'enfance (ONE), ASBL Porte Ouverte, Centrum Algemeen Welzijnswerk (CAW), Trampolina, Source-La R., Home du Pré, Cobeff et Samusocial], du secteur juridique (avocats, barreau de Bruxelles, parquet de Bruxelles, SPF Justice, Alter Égaux), de la police locale (les six zones étaient représentées), du secteur médical (Clinique de l'Europe, Erasme, CGG et CPVS), du secteur scolaire (CPMS, PSE et deux écoles) et du secteur public (communes, CPAS, safe.brussels et IEFH). La composition du public était la suivante :

- Protection de l'enfance 5,0 %,
- ASBL 7,5 %,
- Secteur policier 31 %,
- Secteur juridique 12 %,
- Secteur scolaire 10 %,
- Secteur public 29 %,
- Secteur médical 3,0 %,
- Multi – CPVS 2 %,
- IEFH 0,5 %.

Lors de cette journée d'étude, les participants ont pu participer à cinq présentations plénières et à six ateliers au choix grâce aux 19 prestataires.

Présentations plénières

- « Olista, une mise en œuvre progressive » [Anita Biondo de safe.brussels] ;

- « stop-violence.brussels : le site web qui centralise l'aide disponible en matière de violences basées sur le genre en RBC » [equal.brussels] ;
- « Het voorbeeld van een unieke samenwerking: de VZW Casa legal en de EVA-cel » [Casa Legal et la cellule EVA de PolBru] ;
- « Prévenir et Protéger : Vers une politique de prévention et d'identification précoce des violences sexuelles et des mutilations génitales féminines chez les enfants » [Fabienne Richard de GAMS Belgique] ;
- « LVA of wanneer advocaten op de bres springen voor slachtoffers van gender gerelateerde gewelddaden » [Barbara Huylebroek et Pascale Poncin].
- « Présentation de l'outil DPO - Détection, Prise en charge et Orientation des violences sexuelles et conjugales » [Murielle Coiret - FLCPF] ;
- « Déconstruction préjugés avocats-police » [ZP PolBru et Casa Legal ASBL] ;
- « Prendre en charge l'auteur·rice, c'est aider la victime » [Praxis et PolBru] ;
- « Intrafamiliaal geweld en de impact op kinderen : rol van de preventieve dienstverlening van Kind en Gezin » [Ann Van Loy - Opgroeien] ;
- « Et les enfants victimes dans tout cela ? Les 40 ans du modèle spécifique de prise en charge des enfants victimes de maltraitance en Fédération Wallonie Bruxelles » [Françoise Hoornaert - ONE] ;
- « LGBTQIA+phobies : un VIF cas pratique » [Sephora Fadil (Rainbowhouse), Aline Distexhe (safe.brussels) et Danny Jacqmot (equal.brussels)].

Ateliers

ARPB

L'Académie Régionale de Police de Bruxelles (ARPB), anciennement l'École Régionale Intercommunale de Police (ERIP), assure la formation de base des aspirants fonctionnaires de police et propose aux membres déjà actifs des formations continuées.

En 2024, l'ARPB a assuré la formation de base de :

- 59 agents francophones (53 hommes et 6 femmes) ;
- 75 inspecteurs francophones (56 hommes et 19 femmes) ;
- 27 inspecteurs néerlandophones (20 hommes et 7 femmes) ;
- 27 inspecteurs principaux francophones (24 hommes et 93 femmes) ;
- 23 inspecteurs principaux néerlandophones (20 hommes et 3 femmes).

Au cours de cette même année, l'ARPB a également organisé différentes formations continuées, à savoir :

- VIF (50 professionnels francophones formés) ;
- Inceste (21 professionnels francophones formés) ;
- Cyberharcèlement et cybersexisme (80 professionnels formés) ;
- Violence intrafamiliale - Réaction et rédaction (335 professionnels formés).

En 2025, l'ARPB a assuré la formation de :

- 31 agents francophones (20 hommes et 11 femmes) ;
- 152 inspecteurs francophones (107 hommes et 45 femmes) ;
- 49 inspecteurs néerlandophones (40 hommes et 9 femmes) ;
- 33 inspecteurs principaux francophones (24 hommes et 9 femmes) ;
- 28 inspecteurs principaux néerlandophones (15 hommes et 13 femmes).

B. INITIATIVES PRISES PAR LES MEMBRES DU GT VIF

De manière sectorielle aussi, les acteurs de la prévention et de la sécurité sensibilisent et forment leur personnel au problème des VIF ainsi qu'à la prise en charge des victimes. Une liste d'actions répertoriées par les membres du GT VIF est présentée ci-dessous.

Equal.brussels

Equal.brussels a coordonné, conjointement avec safe.brussels, la campagne de sensibilisation « [Join the Fam](#) » en 2022. L'objectif principal de cette campagne était de sensibiliser les témoins de faits de harcèlement dans l'espace public à intervenir lorsqu'ils sont témoins de comportements violents

dans celui-ci. La campagne vise à faire connaître la méthode des « 5D » (pour appel : distraire, déléguer, documenter, diriger et dialoguer) permettant d'outiller les témoins afin d'apporter une aide aux victimes si possible.

Commune d'Etterbeek

En 2024, une travailleuse sociale de la rue, la médiatrice de proximité ainsi que deux assistantes sociales du CPAS de la commune d'Etterbeek ont suivi la formation dispensée par le Pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales (modules initial, auteur, victime et enfant). Cette formation a permis d'outiller les intervenantes en vue de dépister les situations de VC et de VIF, de comprendre le cycle de la violence et d'améliorer l'orientation et la prise en charge des victimes.

Le 11 novembre 2024 et 2025, le service Égalité des genres et Diversité a également participé à une campagne de distribution de rubans blancs et de sensibilisation en vue de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

En collaboration avec le SAPV de la ZP Montgomery, le service Égalité des genres et Diversité a établi une installation artistique les « Chaussures rouges » (symbolisant les femmes victimes), comprenant un stand d'information avec ressources d'aide et d'orientation, pour sensibiliser un public plus large, moins exposé aux campagnes classiques, aux féminicides et aux VIF. Cette installation artistique favorise une conscience collective autour de ces phénomènes.

Du 14 au 16 novembre 2024, le service Égalité des genres et Diversité a contribué, avec l'ASBL Elles tournent et le Cinéma Vendôme, à la 13^e édition du cinéclub « Elles s'engagent ». Diverses projections ont ainsi été organisées et se sont suivies de débats pour engager une réflexion collective sur les mécanismes de violence. Les projections-débats constituent un outil pertinent pour susciter une réflexion collective et favoriser l'échange entre citoyens, associations et professionnels. Cette

initiative a été reproduite du 13 au 15 novembre 2025, à l'occasion de la 14^e édition de ce cinéclub.

En 2024 et en 2025, l'administration communale a en outre diffusé de la documentation, les numéros d'aide, le nom des services locaux et des dispositifs d'accompagnement via les supports communaux lors de fêtes communales ou d'événements citoyens. Cette démarche a contribué à améliorer la visibilité des dispositifs d'aide et à orienter plus facilement les personnes confrontées à des situations de violence.

Dans le cadre de la campagne « Grandir sans violence », l'administration communale a, en collaboration avec Défense des enfants International, sensibilisé parents et professionnels aux violences physiques et psychologiques envers les enfants et promu des méthodes d'éducation non violentes via les différents supports communaux. Ce projet a contribué à développer chez les jeunes des compétences sociales et relationnelles favorisant la gestion non violente des conflits et le respect de l'autre. En 2025, 54 jeunes ont bénéficié de cet atelier.

En 2025, le service de prévention, la médiation de proximité et la médiation scolaire ont proposé le module « Graine de médiateurs ». Il s'agit d'un module sur une année scolaire composé d'animations sur le vivre ensemble, les émotions, les besoins, la communication non violente et la médiation de conflit. L'objectif est de sensibiliser les élèves à la gestion des conflits et aux techniques de communication non violente. Ainsi, la commune agit contre le phénomène du harcèlement et de la violence faite aux filles et encourage l'empathie et la responsabilisation comme un puissant levier contre le harcèlement et toutes formes de violence. En 2025, 54 jeunes ont bénéficié de cet atelier.

Commune de Saint-Gilles

Les professionnels du service Prévention de la commune de Saint-Gilles participent et œuvrent à la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation des différents professionnels (de première et de seconde ligne), acteurs de la chaîne de sortie de VIF.

Ces actions ont été principalement déployées dans le cadre du projet **RéZone Midi #VIF**, subsidié pendant deux ans par le SPF Intérieur et porté conjointement par les communes de Saint-Gilles, Forest et Anderlecht, la cellule *Emergency Victim Assistance* (EVA) de la ZP Midi et l'Université des Femmes. Ce projet vise à améliorer la détection, la prise en charge et l'orientation des victimes de VIF grâce à des initiatives locales, collaboratives et innovantes.

Ils ont notamment organisé un colloque-formation en mars 2022 intitulé « Violences conjugales, violences de genre. Prévenir, repérer et agir ». Les VC étant perçues comme appartenant à la sphère privée, l'objectif consistait à s'appuyer sur les pratiques et la conception des professionnels de la prévention en vue de redonner à ce phénomène sa dimension publique. Il s'agissait par ailleurs de les envisager comme des violences sexistes — partie intégrante d'un système de domination masculine —, nécessitant une réaction collective et politique.



Cette journée a rassemblé pas moins de 170 personnes, dont des acteurs de première ligne issus du service Prévention (gardiens de la paix, travailleurs sociaux de rue, juristes de proximité, médiateurs de conflits interpersonnels, etc.).



L'événement était articulé en trois temps (expérientiel, formatif et participatif) :

- pièce de théâtre sur les VC interprétée par une troupe de survivantes (« Les maux bleus » par la troupe « Les chanceuses ») ;
- interventions en plénière et montée en théorie progressive par des orateurs issus du monde universitaire et du terrain en vue d'outiller les professionnels ;
- organisation de dix tables rondes thématiques en sous-groupes sur des questions en lien avec les VC et plus globalement les violences de genre.

En 2024-2025, la commune de Saint-Gilles a poursuivi une dynamique soutenue de concertation professionnelle à travers les plateformes RéZone Midi #VIF, afin de renforcer les connaissances et l'articulation des pratiques autour des VIF. Les séances ont successivement porté sur l'approche intersectionnelle des violences (62 participants), le parcours judiciaire des victimes (74 participants), la mise au centre des victimes avec des pistes issues du monde académique et judiciaire (96 participants), une réflexion sur l'emprise à partir de la pièce « Murs Murs » suivie d'un échange avec l'autrice (76 participants), le test d'un jeu co-construit basé sur l'outil DPO (64 participants) et le stress vicariant auquel sont exposés les intervenants de terrain (45 participants).

Ces plateformes reposaient sur des interventions d'experts du milieu académique et du terrain, suivies d'un travail en sous-groupes permettant d'intégrer les apports, de renforcer le réseau et de favoriser l'échange de bonnes pratiques.

En 2025, la plateforme « Mettre l'enfant au cœur de nos préoccupations » a rassemblé 129 participants et une session consacrée aux violences économiques a été animée avec les apports de Financité, Febelfin et des Mères Veilleuses.

Dans la foulée de ces rencontres, les partenaires ont acté que le projet RéZone cesserait sous sa mouture actuelle, plusieurs acteurs s'étant retirés et les subsides étant arrivés à échéance, tandis que les objectifs de formation et de réseautage avaient été largement atteints. Le retrait de la Police et de la commune d'Anderlecht, ainsi que l'accomplissement des objectifs initiaux, ont confirmé la pertinence de clore cette phase du projet. La commune capitalise désormais sur cette expertise pour former l'ensemble de ses professionnels de terrain à l'utilisation de l'outil DPO (gardiens de la paix, juristes, médiateurs de conflits, travailleurs sociaux de rue).

Parallèlement, des actions de sensibilisation du grand public et des jeunes ont été déployées à travers des œuvres culturelles et des événements :

- La projection-débat du film « Quitter la nuit » a réuni environ 120 participants issus du secteur associatif, de services communaux, du monde judiciaire, policier et de l'enseignement, afin d'ouvrir le sujet à des professionnels non présents dans le réseau.
- Le documentaire « L'emprise des sentiments » a donné lieu à un échange avec les équipes du centre et la metteuse en scène, contribuant à mieux comprendre les mécanismes d'emprise et les accompagnements possibles.
- Deux expositions « Blessures de Femmes » ont été accueillies, à la ZP Midi et à l'Hôtel de Ville, pour toucher respectivement les policier·e·s et les agents communaux. La campagne Ruban blanc a été relayée auprès des équipes de la prévention via la distribution d'un ruban et d'une note explicative.

Un important volet « jeunesse » a mobilisé des formes théâtrales variées :

- La pièce « Classement sans suite » (six sessions en 2024) a sensibilisé 633 élèves et enseignants de cinquième/sixième secondaire de Saint-Gilles, de Forest et d'Anderlecht, en travaillant les représentations et les démarches de plainte.
- « Je l'aime un peu beaucoup » a été présentée en deux sessions à des classes de Saint-Gilles et de Forest (150 élèves).
- Tandis qu'une autre matinée a combiné représentation et animation-débat, avec présentation du dispositif « Appelle Alice » par la zone Montgomery pour favoriser la prise de parole et l'orientation.
- La pièce « Brute de décoffrage » a abordé différentes formes de harcèlement auprès de 150 élèves.

- « Les yeux noirs » a questionné la reproduction des violences devant un public élargi de la Région bruxelloise, chaque représentation étant suivie d'un échange.
- Une stèle en hommage aux victimes de féminicides a également été inaugurée dans l'espace public, affirmant la volonté de la commune de rendre visibles ces violences et de renforcer la mémoire collective.
- L'espace public a aussi été travaillé sous l'angle de l'égalité avec un stand d'information et de sensibilisation au sein du village associatif de l'événement « Place aux filles », pour encourager l'appropriation de l'espace par les adolescentes.

Le renforcement des compétences des professionnels s'est poursuivi via un programme de formations organisées à Bruxelles en partenariat avec le Pôle des ressources : un module de base sur la VC (dont trois sessions), un module « intervenir auprès des victimes » (trois journées) et un module « intervenir auprès des auteurs » (trois journées). RéZone a assuré la coordination logistique locale, afin d'ouvrir ces contenus aux médiateurs de conflits communaux bruxellois et à d'autres intervenants (juristes, assistants sociaux, psychologues, etc.).

Enfin, la commune a engagé un chantier interne d'amélioration du parcours de la victime au sein du Service Prévention, avec deux ateliers multimédias :

- Le premier a placé les équipes « à la place de la victime » pour clarifier besoins, demandes, ressources et relais interservices centrés sur la personne
- Le second a cartographié l'écosystème VIF (rôles, limites, horaires, chevauchements, points d'intervention et domaines de prise en charge) pour fluidifier la détection, la prise en charge et l'orientation. Ce processus vise à créer une approche commune et structurée de la prise en charge interne, et un troisième atelier est prévu en 2026 afin de formaliser un processus victime unifié au sein du service.

Commune d'Anderlecht

Parallèlement au projet RéZone VIF#Midi, l'administration communale d'Anderlecht, et notamment son service Égalité des chances et Anderlecht Prévention, a mis sur pied et développé plusieurs initiatives en matière de sensibilisation et de communication :

- Dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre 2024, le service Égalité des chances a organisé, en collaboration avec le vzw Goujonissimo, une exposition et une balade urbaine autour du projet de Street Art « NoNeeNoN ! », axées sur la lutte contre le

harcèlement de rue dans le quartier Cureghem. Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large de sensibilisation aux violences faites aux femmes, au harcèlement et aux enjeux du consentement. À cet effet, diverses actions d'information sont menées tout au long de l'année au moyen de supports variés ; flyers, pins, rubans blancs distribués ainsi que des cartes de visite et des publications dans Anderlecht Contact, diffusés aussi bien dans l'espace public que dans les écoles anderlechtoises.



**La violence,
c'est l'affaire de tous-tes.
Parlez-en !**

**Geweld is een zaak
van iedereen.
Spreek erover !**



- Un stand d'informations « **TamTam** » est organisé chaque année par Anderlecht Prévention lors d'événements communaux (fêtes de quartier, marché annuel, etc.). En collaboration avec d'autres services, y compris Égalité des chances, les Anderlechtois ont la possibilité de rencontrer les référents des services représentés et d'être informés sur diverses thématiques, dont les violences à l'égard des femmes, le harcèlement de rue et les VIF. Ces moments d'échanges permettent non seulement d'informer la population mais également de les orienter vers les services compétents. Un total de six stands en 2024 et de sept en 2025 ont été assurés durant les événements communaux de grande envergure et ont permis de sensibiliser plus de 600 personnes pour 2024 et au minimum 750 en 2025.



- Le relais des campagnes régionales telles que « **Join the Fam** ». Participation à la conférence « La traversée des genres » lors de la journée des droits des femmes le 8 mars 2025. Cette séance retrace l'histoire de Priscilla, femme transgenre non binaire, qui tire les tarots et prédit l'effet de la transitudo sur le patriarcat. Bien que les droits des femmes transgenres sont souvent liés aux luttes féministes contre le patriarcat, des débats existent dans le mouvement féministe mais les femmes transgenres ne sont pas toujours intégrées et peuvent faire face à des violences spécifiques.
- Collaboration avec la bibliothèque néerlandophone dans l'organisation de « **Levende bibliotheek** » (ou Bibliothèque Vivante) le 26 avril 2025. Cette initiative permet

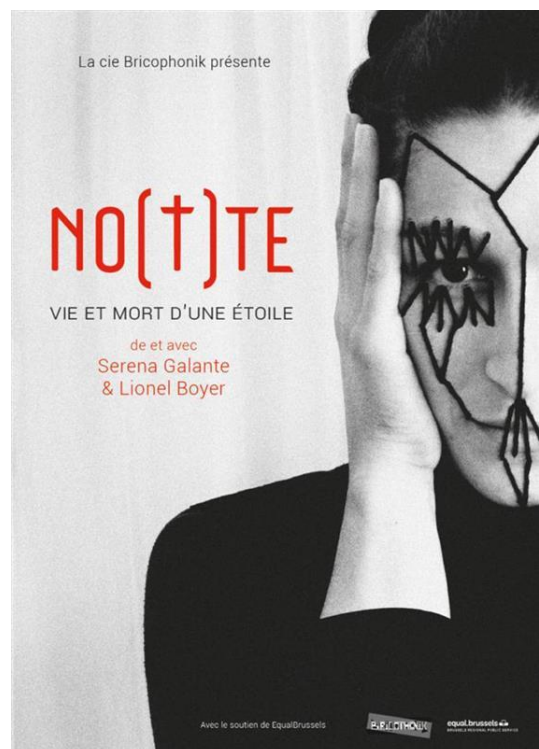
les rencontres entre professionnels, experts du vécu et le public cible (jeunes et adultes) autour de diverses thématiques telles que le mariage forcé, les grossesses précoces, les mutilations génitales, les discriminations ou encore les violences de manière générale. En 2025, cet atelier a mis en avant les personnes LGBTQIA+, qui sont souvent victimes de violences et/ou de discriminations. Le principe de la Bibliothèque Vivante est simple : « on y emprunte des personnes, en chair et en os ». Les experts du vécu présents lors de l'atelier ont pu partager leur histoire mais également diffuser un message de tolérance et d'espoir au public cible.

En outre, dans l'exercice des missions qui leur sont propres, le service Égalité des chances et Anderlecht Prévention tentent d'aborder et de déconstruire les représentations liées aux violences et de lutter contre les comportements associés auprès de tout public, et plus particulièrement auprès des jeunes. Diverses actions et projets sont proposés aux écoles, aux élèves, aux jeunes et aux adultes anderlechtois :

- Le parcours « **Zéro Tabou** » est organisé annuellement pour les écoles anderlechtoises par Anderlecht Prévention et le service Égalité des chances. Cette initiative propose plusieurs ateliers abordant diverses thématiques dont débattent l'animateur et les élèves afin de déconstruire les préjugés. Parmi les thématiques choisies, nous retrouvons : la question du consentement, les VIF, les dynamiques relationnelles, le harcèlement (de rue), l'usage des réseaux et ses dérives, etc. Ce parcours, d'une durée de cinq jours, permet de sensibiliser plus de 120 élèves anderlechtois par an. Pour 2024, quatre parcours ont permis de sensibiliser plus de 600 personnes.
- **Deux ateliers de co-crédation artistique** (dix jeunes par atelier) sont organisés par le service Égalité des Chances avec des classes de l'enseignement secondaire sur les thèmes du harcèlement de rue et du cyberharcèlement. L'idée consiste à utiliser l'art comme vecteur de sensibilisation et de réflexion mais également d'associer activement les jeunes à la création de supports de communication.

Des représentations de pièces de théâtre sur les thématiques des VIF et des violences faites aux femmes sont également proposées :

- « **NOTTE – Vie et mort d'une étoile** » mise en scène par la compagnie Bricophonik. Cette pièce retrace l'histoire d'une femme, emportée par un amour étincelant, mais aveuglée par la violence, qui résonne comme le destin tragique d'une étoile aspirée par un trou noir. Cette métaphore évoque la quête de lumière, de vérité et de compréhension de soi, invitant chacun à réfléchir sur le sens de l'amour véritable et sur les dangers de l'emprise... En 2022, trois séances pour les écoles ainsi que onze ateliers en classe ont été organisés. En 2023, le Service Égalité des chances a organisé six séances (cinq pour les écoles – une pour tout public) et animé onze ateliers dans les classes.



- « **Love, Liebe, Amor** », créée en 2021 par la compagnie du Théâtre du Sursaut, cette pièce, dans sa forme itinérante pour l'espace public, reprend l'histoire de quatre clowns névrosés nous racontant leurs visions décalées de l'amour. Une forme tout terrain pour petits et grands avec quatre castelets, des objets poétiques et des marionnettes attachantes. Au total, 60 élèves ont assisté à leur représentation en 2022 dans le cadre du parcours « Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle » (EVRAS) en collaboration avec le Service Égalité des chances.
- « **Anna** », créée par Pamela Ghislain et jouée par la compagnie Kaori, cette pièce est la première d'une trilogie théâtrale sur les inégalités hommes-femmes et plus précisément sur ce qui est communément appelé la « zone grise », soit la frontière entre le viol et le consentement. Au

travers de cinq personnages, cette pièce remet en question la conception du viol au sein de la société : le point de vue de la victime, de son entourage, de l'agresseur et des témoins. Le service Égalité des chances a pris contact avec les écoles, ce qui a permis d'organiser une séance pour deux écoles anderlechtoises (51 élèves participants) ainsi qu'une séance pour tout public (154 participants).

- « **Classement sans suite** » est une pièce du Théâtre CréaNova, écrite et mise en scène par Luca Franceschi, en collaboration avec l'avocate Caroline Poiré. Elle retrace le parcours des victimes de VS, de la plainte au verdict, souvent marqué par un non-lieu. Inspirée de témoignages réels, elle met en lumière les obstacles judiciaires, les préjugés sexistes et la « double peine » subie par les victimes. Cinq comédiens et comédiennes incarnent les figures clés de ce parcours. Elle vise à sensibiliser le public à la culture du viol encore présente dans la société et à encourager une prise de conscience collective. Au total, 85 personnes ont assisté à la représentation organisée en octobre 2024, dont 30 élèves d'une école secondaire anderlechtoise.
- « **# Balance ton Olympe** », une création de la Compagnie de la Sonnette ASBL, explore les origines du harcèlement dans la vie des femmes à travers une conférence théâtralisée à la fois engagée et décalée. Sur scène, une conférencière passionnée – et un brin loufoque – commence par retracer brièvement son parcours professionnel avant de se plonger dans une analyse percutante de la condition féminine dans la Grèce antique. En mettant en parallèle mythologie et actualité, elle propose un regard original sur notre société et sur la place qu'y occupent les femmes. Dans la seconde partie de la conférence, elle s'attaque au Roi des Dieux, Zeus, présenté comme le « premier harceleur de l'humanité ». À travers quatre récits mythologiques – Lédä, Europe, Danaé et Callisto – elle met en lumière les destins tragiques de leurs victimes, sans oublier les nombreuses épouses de Zeus et leurs sorts souvent occultés. La représentation est suivie d'un échange avec le public (bord de scène), animé par Delphine Bougard, en collaboration avec la ZP Midi et Amnesty International. Le Service Égalité des chances a organisé deux représentations en partenariat avec la bibliothèque francophone : l'une à destination des écoles (100 élèves touchés) et l'autre ouverte au grand public (60 personnes touchées, tout âge confondu).



Afin d'approfondir et de déconstruire de manière pertinente le sujet traité, chacune de ces pièces de théâtre est suivie d'ateliers d'échanges et de réflexion dans les classes. Des ateliers culturels en collaboration avec les bibliothèques. Ces initiatives permettent de faire rencontrer professionnels et public (jeunes et adultes) autour de thématiques telles que, notamment, le mariage forcé, les grossesses précoces, les mutilations génitales ou encore les violences de manière générale. À titre d'illustration, nous pouvons mentionner la rencontre avec Fatiha Saïdi, autrice du livre *Par liens forcés du mariage*, les ateliers arpentage féministe « King Kong théorie » ou encore des ateliers d'autodéfense en collaboration avec Garance ASBL. Dans cette logique de prévention et de lutte contre les violences, le service Égalité des chances a adhéré aux réseaux CEASE (réseaux de lutte contre les violences). Parallèlement, il renforce ses partenariats existants et a pour ambition d'établir de nouvelles collaborations avec des institutions locales et supra locales. Par ailleurs, le service porte une attention particulière aux formations thématiques à destination des professionnels permettant de les outiller et d'apporter des réponses adéquates aux situations de VIF, de harcèlement de rue, de mariages forcés, de grossesses précoces, de mutilations génitales, etc. Par exemple, avec des formations à l'utilisation d'un l'outil pédagogique DPO développé autour de la thématique de la violence faite aux femmes et filles pour les enseignants et les professionnels.

Commune d'Uccle

Après avoir adhéré à la Charte CEASE⁹ en 2023, la commune d'Uccle a œuvré à la sensibilisation de 27 agents aux VIF pour leur permettre d'assurer le relais entre les victimes et les assistants sociaux de l'administration communale.

Par ailleurs, dans la commune d'Uccle plusieurs initiatives intercommunales ont vu le jour. Le projet « Les Maux Bleus » a proposé deux représentations théâtrales au Centre Culturel d'Auderghem, suivies de débats animés avec la ZP Marlow, ainsi qu'une conférence professionnelle organisée à Uccle autour de l'outil DPO, du cycle de la violence et de la cellule de prévention des conflits et violences intrafamiliales

ou interpersonnelles (CEFAS) et du Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF) ainsi que du dispositif EVA. Au total, 296 personnes ont assisté aux représentations, dont 109 élèves d'un établissement secondaire, et 79 professionnels ont participé à l'atelier associé, portant à 375 le nombre total de personnes touchées. Une pièce de théâtre-action distincte a également été présentée dans la zone Uccle–Auderghem–Watermael-Boitsfort, permettant de toucher 296 personnes ainsi que 79 professionnels de première ligne, avec la volonté affirmée de poursuivre les formations intercommunales.

Commune de Saint-Josse-ten-Noode

En 2024, la cellule Égalité des chances de Saint-Josse-ten-Noode a développé plusieurs initiatives ambitieuses visant à prévenir les violences, soutenir les publics vulnérables et renforcer la cohésion sociale autour des enjeux d'égalité. Parmi celles-ci figure **NOTTE – Vie et mort d'une étoile**, un spectacle théâtral et musical de la compagnie Bricophonik. À travers l'histoire d'Anna, la pièce explore avec sensibilité les mécanismes de l'emprise et des relations toxiques, en mettant en lumière les dynamiques de violence psychologique et affective. Destiné aux habitants de Saint-Josse et des communes voisines, le spectacle a permis de sensibiliser le public aux comportements toxiques et aux conséquences émotionnelles, psychologiques et sociales qu'ils peuvent engendrer. Il a également suscité une réflexion en profondeur sur les dynamiques amoureuses et encouragé une prise de conscience collective. Dans la continuité de cette démarche, la commune envisage de poursuivre la diffusion du spectacle, notamment auprès de publics scolaires et communautaires, et d'organiser des moments d'échange afin de prolonger la réflexion et de renforcer les actions locales de prévention.

Toujours en 2024, la commune a développé **BOOST – Monoparentalité**, un projet dédié aux familles monoparentales, plus particulièrement aux femmes victimes de VIF. Ce dispositif global propose des ateliers de rencontre, des groupes de parole, un accès clair à l'information sur les droits, une orientation vers les services pertinents ainsi qu'un accompagnement psychosocial et juridique. Des activités et sorties parents-enfants complètent le

projet, permettant de soutenir les liens familiaux et de renforcer le sentiment d'appartenance communautaire. Ce programme a favorisé la création d'un réseau solidaire entre participantes, qui ont pu améliorer leur bien-être, consolider leurs compétences parentales et mieux comprendre les ressources disponibles dans la commune. Son développement futur prévoit l'élargissement du réseau de participantes et de partenaires, la création de nouveaux ateliers adaptés aux besoins identifiés et la mise en place d'un suivi plus durable pour soutenir les femmes victimes de violences et leurs enfants dans la durée.

En parallèle, la **plateforme communale de lutte contre les violences intrafamiliales et entre partenaires** a poursuivi son rôle central de coordination locale. Cette structure rassemble les associations, les services sociaux, la police et les institutions de santé afin de garantir une prise en charge cohérente et multidisciplinaire des victimes. Elle assure l'orientation vers les services spécialisés, propose un accompagnement psychosocial et juridique, développe des actions d'information et de sensibilisation et organise des formations pour renforcer les compétences des professionnels du territoire. Grâce à ce réseau, la prise en charge s'est améliorée, les suivis se sont renforcés et la mobilisation collective autour des VIF s'est accrue. La plateforme ambitionne désormais de poursuivre le développement d'actions de prévention, d'élargir l'accès à ses dispositifs et d'adapter son action aux

⁹ [Charte des employeurs et employeuses engagés dans la lutte contre les violences conjugales.](#)

nouveaux besoins des victimes et de la communauté locale.

En 2025, de nouvelles initiatives sont venues renforcer cet engagement. La commune a notamment mis en place « **Respect & Love** », un atelier destiné aux jeunes portant sur le consentement, le respect et les relations amoureuses saines. Grâce à des animations participatives, des témoignages et un cadre pédagogique adapté au milieu scolaire, ce projet a permis d'approfondir la compréhension des relations équilibrées, de sensibiliser à l'égalité et de transmettre un message clair : la violence n'est jamais une solution. L'intérêt croissant du corps enseignant et des élèves a conduit à la décision de reconduire cet atelier et de l'étendre à un public plus large, afin d'ancrer durablement la prévention et la promotion de comportements respectueux et non violents.



La commune a également organisé la **Semaine ASV d'action et de sensibilisation contre les violences**, une initiative forte qui combine une conférence interactive, des ateliers consacrés à la prévention, au dialogue et à l'autodéfense, ainsi qu'une action symbolique autour des rubans blancs. Cette semaine a permis aux jeunes, élèves et habitants de la commune de mieux comprendre les différentes formes de violences, de renforcer leur confiance et leur autonomie et de s'engager dans une démarche collective de responsabilité. Ce format sera reconduit

chaque année, avec l'intégration régulière de nouvelles activités afin d'amplifier son impact au sein de la communauté.

Enfin, la cellule Égalité des chances a développé un outil de proximité essentiel : **les cartes « Vous n'êtes pas seule – Je bent niet alleen »**, diffusées largement auprès des habitants, des écoles et des associations. Ces cartes regroupent de manière claire les ressources d'aide disponibles pour les victimes ou témoins de violences, notamment intrafamiliales ou conjugales. Elles facilitent l'accès à l'information, renforcent l'autonomie et la sécurité des personnes concernées et sensibilisent l'ensemble de la population à l'importance de la prévention. Le projet sera reconduit, avec une volonté d'étendre encore la diffusion, d'intégrer davantage de structures locales et de mettre régulièrement à jour les informations afin d'en garantir l'efficacité.



**Victime ou témoin de violences entre partenaires ou intrafamiliales ?
Où trouver de l'aide à Saint-Josse ?**

EN CAS D'URGENCE :

- www.stop-violence.brussels
- Police : 101
- Pompiers / Ambulance : 112
- Écoute Violences Conjugales : 0800 30 030 - www.ecouteviolencesconjugales.be
- Centre de prise en charge des violences sexuelles : 02 535 45 42 - cpvs.belgium.be
- Appelle Alice : 02 349 44 22 (Taxi gratuit et anonyme vers le CPVS)
- Commissariat 4 - Rue de Bériot 2A, 1210 Saint-Josse-ten-Noode : 02 249 26 00
- Commissariat 5 - Rue de Brabant 82, 1210 Saint-Josse-ten-Noode : 02 249 27 00
- Emergency Victim Assistance : 0471 94 38 72 - zpz.bruno.eva@police.belgium.eu
- Access - Pour les femmes migrantes : www.we-access.eu

Commune de Molenbeek et ZP Bruxelles-Ouest – SCAV

Le Service Communal d'Assistance aux Victimes (SCAV) de la commune de Molenbeek participe à la sensibilisation du corps de police aux VIF en menant diverses initiatives :

- Il organise des échanges à partir de cas pratiques réels avec le personnel de la ZP Bruxelles-Ouest, qu'il s'agisse du service d'intervention, des commissariats de quartier ou du service jeunesse et famille. La commune de Molenbeek estime que ces échanges concernent approximativement un tiers des dossiers VIF traités annuellement ;
- Il contribue au cycle de formation des aspirants policiers (inspecteurs et agents) à l'ERIP et réalise des jeux de rôle afin de mieux faire connaître la problématique grâce à des mises en situation ;

- Il a élaboré le cycle de formation « *refresh VIF* » en collaboration avec le SCAV de Jette, celui de Koekelberg et la ZP Bruxelles-Ouest. En 2022, huit séances de quatre heures ont été données à 154 participants (125 francophones et 29 néerlandophones) provenant des différents services de la ZP, tous grades confondus. Huit autres séances ont lieu en 2023.



Commune de Jette

En 2025, la commune de Jette, à travers son service d'assistance sociale et psychologique aux victimes ainsi que son service de médiation de conflits interpersonnels, a poursuivi un travail essentiel de soutien, de prévention et d'accompagnement auprès de la population jettoise. L'année a été marquée par une activité particulièrement intense, tant dans l'accueil individuel que dans l'organisation d'actions collectives.

Le service d'assistance aux victimes a mené un accompagnement de première et de deuxième ligne auprès des personnes confrontées à des violences, des situations traumatiques ou des événements de vie particulièrement difficiles. Cet accompagnement s'est déployé sous plusieurs formes : soutien lors des dépôts de plainte dans les affaires délicates, information et orientation des familles, accompagnement dans les démarches psychosociales ou encore prise en charge des situations post-traumatiques. Au total, 143 dossiers d'assistance générale ont été suivis et assurés, confirmant la place essentielle du service dans la prise en charge des situations sensibles.

Afin de renforcer la sensibilisation autour des mécanismes d'emprise et de violence psychologique, Jette a organisé deux représentations théâtrales de la pièce « MURS MURS », touchant 150 spectateurs. Ces représentations ont permis d'aborder de manière artistique et accessible les dynamiques d'emprise et les mécanismes insidieux qui peuvent se déployer dans les relations affectives. Elles ont également

favorisé des échanges riches entre les intervenants, les victimes et le public, consolidant la prévention par la culture.

L'ensemble de ces actions traduit un engagement fort de la commune de Jette en matière de soutien aux victimes, de prévention des violences, de médiation et de cohésion sociale.

Commune de Woluwe-Saint-Lambert – SAPV

En 2023, plusieurs initiatives ont été mises en place pour lutter contre les VIF et les VS dans la commune de Woluwe-Saint-Lambert.

Formation des collègues de la police : Les policiers ont été formés à l'assistance aux victimes de VIF et de VS ainsi qu'à l'annonce de mauvaises nouvelles.

Groupe de travail thématique : Le service de la Prévention, en collaboration avec la coordination sociale du CPAS, a créé un groupe de travail pour renforcer les actions dans ce domaine.

Webinaire et formation : La coordination sociale du CPAS, en partenariat avec le CPVCF, a organisé un webinaire pour outiller les travailleurs sociaux sur la détection des violences et l'accompagnement des victimes vers une sortie de la violence. Cette formation a réuni 32 participants.

Rencontre dans le cadre de la plateforme logement : Une rencontre a été organisée par la coordination sociale du CPAS entre La Maison Rue Verte et le CPVCF afin de présenter leurs services et de sensibiliser les professionnels au fonctionnement des centres d'accueil.

Conférence/formation : Le 14 novembre 2023, de 9 h à 14 h 30, au Château Malou, la coordination sociale du CPAS a organisé une conférence/formation. Fondée sur des histoires réelles de victimes, elle a été

suivie d'ateliers pratiques pour outiller les travailleurs sociaux.

Les intervenants de la conférence :

- Josiane Corruzi, juriste et présidente de l'association solidarité femmes, s'est penchée sur les victimes des VIF, leur accompagnement et les problématiques rencontrées.
- Louis Martinache, psychologue clinicien de l'ASBL Praxis, a évoqué les auteurs de ces violences.
- Isabelle Seret, journaliste, sociologue clinicienne formée à la victimologie.

Adhésion au projet CEASE : Sous l'impulsion du service Égalité des chances, la commune a adhéré à ce projet, formant le personnel, menant une campagne d'affichage et désignant des personnes de contact au sein de l'administration.

Communication et sensibilisation : Lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, un courriel a été envoyé au personnel, des rubans blancs et des brochures d'information ont été distribués, et un message de sensibilisation a été diffusé sur les réseaux sociaux, sur le site communal et via des affiches.

Commune d'Evere

En 2025, l'exposition « Après le féminicide, récits de celles qui restent » a été proposée au public dans une démarche à la fois artistique, citoyenne et engagée. À cette occasion, une installation de chaussures rouges, symbole fort de la lutte contre les violences faites aux femmes, a été mise en place afin de rendre visibles les féminicides et d'interpeller les visiteurs. À travers une série de portraits sensibles et de témoignages poignants, la photographe Eve-Anne HKS donne la parole à celles que l'on entend trop peu : mères, filles, sœurs, amies, ainsi que des survivantes directement confrontées à ces drames. L'exposition met en lumière non seulement le travail de deuil, mais également les obstacles rencontrés après les faits, tels que les démarches administratives complexes, les procédures judiciaires éprouvantes et les parcours de reconstruction. Ce projet s'inscrit dans une volonté de mémoire et d'action collective, invitant chacun à s'interroger sur son rôle face à ces violences : comment soutenir les proches des

victimes, prévenir de nouveaux drames et ne pas rester indifférent en tant que citoyen, parent, voisin ou collègue. Destinée à un large public, l'exposition a également donné lieu à des visites guidées spécifiques à destination des associations locales, des services de police et du personnel communal, favorisant ainsi la sensibilisation et les échanges autour de cette problématique essentielle.

Dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'encontre des femmes et de la Journée des droits de l'enfant, une représentation du spectacle *J.O.N.A.S. & Sofia* a été organisée à l'Espace Toots. Cette création originale met en lumière le parcours de jeunes placés en Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ) et les défis liés à leur réinsertion sociale. À travers une mise en scène percutante, elle aborde également la question des violences faites aux femmes. Ouvert à tout public, l'événement s'est

clôturé par un débat thématique, favorisant les échanges et la sensibilisation des participants à ces enjeux.

Diverses actions de sensibilisation sont menées de manière continue et récurrente. Celles-ci comprennent notamment l'organisation de projections de films thématiques ainsi que de représentations théâtrales, souvent soutenues par des subventions de la RBC, permettant d'aborder ces enjeux sous un angle accessible et engageant. Des stands d'information « Ruban blanc » sont régulièrement proposés à destination du personnel communal et du grand public, tandis que des conférences sont organisées en collaboration avec les fonctionnaires du service de Prévention et de Soralia afin de favoriser la réflexion et le partage d'expertise.

Par ailleurs, des expositions thématiques consacrées à la lutte contre les VIF, accompagnées de vernissages, sont mises en place, avec des visites guidées spécifiquement destinées aux élèves de l'enseignement secondaire, renforçant ainsi la sensibilisation des jeunes publics. Les « Midis de l'Égalité » offrent également au personnel communal des espaces d'échange et d'information sur ces thématiques. En parallèle, les membres du service Égalité des chances suivent régulièrement des formations spécialisées (notamment en matière de protection des données et de violences entre partenaires) afin de renforcer leurs compétences.

La sensibilisation est également intégrée à d'autres moments de la vie communale, comme la soirée d'accueil des nouveaux habitants.

ZP PolBru

Dans le cadre d'un projet subventionné par safe.brussels, l'ASBL Casa Legal propose également des ateliers de co-formation avec la cellule EVA de la ZP aux professionnels de la RBC qui accompagnent et prennent en charge les victimes de VIF.

En outre, la cellule judiciaire en matière de VIF (JUD/VIF), en collaboration avec le SAPV, propose

une formation barémique d'une journée destinée aux membres opérationnels de la ZP, ainsi qu'à ceux d'autres ZP, s'ils le souhaitent. Cette formation aborde notamment les risques psychosociaux liés aux VIF, ainsi que la rédaction de procès-verbaux pour garantir un suivi efficace.

ZP Midi

La ZP Midi, plus précisément des membres de sa cellule EVA et de son SAPV, organise des formations destinées au personnel d'intervention pour :

- expliquer la problématique VIF (cycle de la violence) ;
- donner des conseils quant à l'audition de la victime ;
- rappeler la procédure (rédaction, devoir d'enquête, etc.) ;
- exposer la législation en vigueur.

En théorie, ces séances ont lieu sur une base trimestrielle, mais dépendent concrètement du nombre de participants.

Par ailleurs, la ZP Midi organise des formations destinées au personnel d'accueil pour :

- expliquer la problématique VIF (cycle de la violence) ;
- proposer des pistes afin de lui permettre d'accueillir de manière optimale ces victimes.

Enfin, les nouveaux membres qui rejoignent la ZP assistent à une séance d'information ayant pour but de les sensibiliser au phénomène des violences.

ZP Marlow

L'ensemble des membres opérationnels de la ZP Marlow — soit 100 à 150 personnes — a été sensibilisé au problème des VIF.

L'intégralité du personnel de première ligne a été formée en 2023. Les formations reprennent au début de l'année 2024.

ZP Montgomery

La formation barémique sur les VIF proposée par le SAPV de la zone permet aux intervenants de terrain d'avoir une meilleure connaissance législative en vue d'une prise en charge optimale et humaine de ces situations par la police.

En outre, lors de la journée portes ouvertes de la ZP Montgomery le 14 septembre 2025, le SAPV a tenu un stand consacré aux VC.

ZP BruNo

La philosophie de la ZP est guidée par la volonté d'agir dans l'intérêt de la victime. Il s'agit à cet effet de placer celle-ci au cœur de l'intervention, de lui apporter un accueil de qualité, un soutien efficace et de répondre au mieux à ses besoins. Ce postulat est vrai tant au quotidien, qu'au travers d'approches plus spécifiques que peuvent être l'accueil au sein d'un CPVS ou d'un modèle EVA (tous deux détaillés infra).

Quel que soit le cas de figure envisagé, il est essentiel de se remémorer que la prise en charge d'une victime n'est pas l'apanage d'un service ou d'une cellule spécialisée : toute victime se présentant auprès d'un service policier doit être prise en charge.

La ZP BruNo a toujours attaché une grande importance aux violences genrées et intrafamiliales. Ses services sont dès lors régulièrement sensibilisés au phénomène et à l'importance de l'accueil qualitatif des victimes. Ils sont également formés à utiliser les outils mis à sa disposition pour lutter contre ce fléau. Diverses nouvelles mesures et nouveaux outils ont vu le jour ces dernières années, tels que l'Alarme Mobile Anti Rapprochement (AMAR), la grille d'évaluations de risques, CPVS, EVA... (voir ci-dessous « Initiatives en matière de protection des victimes et de prise en charge des auteurs »).

Fin 2023, la ZP a lancé une nouvelle série de formations à l'attention de ses services, afin d'accompagner ses intervenants dans l'application de ces nouvelles mesures. Des formations ont ainsi été prévues pour les membres du personnel de la garde, de l'intervention et du dispatching. Il s'agira d'un rappel des bases théoriques, d'un exercice pratique pour vérifier les connaissances et l'utilisation des outils et d'un débriefing.

Une journée « kick-off », marquant le début de ces formations, a eu lieu le 5 octobre 2023, intitulée « Maux Bleus ». En effet, la journée s'est articulée autour de la représentation de la pièce de théâtre « Les Maux Bleus », créée et interprétée par des artistes ayant été directement touchés par la problématique des VIF.

L'ensemble des membres opérationnels de la ZP BruNo — soit 350 personnes — a été sensibilisé au problème des VIF. Une grande partie des membres de première ligne a été formée fin 2023, et les formations se poursuivent. De plus, un vade-mecum VIF a été rédigé fin 2023 et a été mis à disposition de tous les membres du personnel.

En 2024 et en 2025, la ZP a lancé les formations « Refresh » et créé un syllabus opérationnel afin d'améliorer la qualité de l'accueil. Cette démarche de formation continue vise à consolider les compétences essentielles des intervenants :

- maîtrise du cadre légal et des obligations spécifiques en matière de VIF ;
- standardisation des pratiques d'audition ;
- méthode structurée d'évaluation du risque ;
- reconnaissance des cycles de violence et des facteurs aggravants (jalousie pathologique, rupture récente, accès aux armes...) ;
- prévention de la victimisation secondaire.

INITIATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES VICTIMES ET DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS

Plusieurs initiatives ont vu le jour en ce qui concerne la protection des victimes et l'assistance qu'elles reçoivent, de même qu'en matière de prise en charge des auteurs.

A. INITIATIVES PRISES PAR SAFE.BRUSSELS ET LA RÉGION

À l'échelon régional, safe.brussels dirige, en étroite collaboration avec equal.brussels, et coordonne un *projet pilote d'approche intersectorielle des VIF* par l'établissement d'une concertation de cas.

Safe.brussels

Projet pilote d'approche intersectorielle des VIF

En mai 2018, à l'initiative de la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles, du parquet de Bruxelles et du coordinateur régional VIF d'equal.brussels, un groupe de travail est créé afin d'explorer les pistes d'amélioration de la prise en charge des victimes de VIF en RBC.

En novembre 2019, certains des principaux membres du groupe de travail présentent un projet concret d'approche intersectorielle. Il est ainsi décidé de former un comité de pilotage ayant pour mission de mettre en place une collaboration structurelle pour le traitement multidisciplinaire des cas de VIF.

Les travaux sont interrompus par la pandémie de COVID-19 en 2020, mais reprennent dès septembre 2021, sous la conduite de safe.brussels. Le comité de pilotage, dénommé « plateforme intersectorielle VIF », réunit alors 13 partenaires (francophones et néerlandophones) issus de différents secteurs des deux communautés linguistiques : police ; parquet ; Maisons de justice ; services sociaux, juridiques et médicaux spécialisés régionaux et communautaires ; acteurs associatifs spécialisés dans l'accompagnement de victimes. La composition du groupe traduit la volonté des deux communautés linguistiques d'apporter une réponse commune à des enjeux fondamentaux.

Dans sa phase de mise en œuvre, le projet vise donc un large panel d'acteurs faisant face au phénomène des VIF ou à même de proposer des éléments de réponse aux situations complexes. Il s'agit plus précisément de situations où des enfants sont (in)directement impliqués et de celles où un acteur du secteur associatif, judiciaire ou policier arrive aux

limites de son propre fonctionnement et où la sécurité au sein de la famille ne peut dès lors plus être garantie. Le choix de ce type de situations complexes pour le projet pilote se justifie par le besoin d'éprouver les collaborations entre le maximum d'acteurs différents (notamment le secteur de la protection de l'enfance). En fonction des résultats obtenus, l'approche intersectorielle adoptée pourra être élargie à d'autres types de situation de VIF.

Concrètement, le partage d'informations et la **concertation de cas** s'effectueraient dans le cadre de l'élaboration d'un « protocole de concertation » sous réserve de l'approbation du Procureur du Roi, et ce, sur le fondement de l'**article 458ter** du Code pénal.

C'est ainsi que naît le « protocole 458ter ».

Le protocole est signé pour la première fois le 14 décembre 2023 par safe.brussels le parquet de Bruxelles, safe.brussels, les Maisons de justice francophones, Opgroeien, Kind & Gezin, le CPVCF et le CAW.

En janvier 2024, les Maisons de justice néerlandophones contactent safe.brussels pour exprimer leur désir d'être associées à la concertation de cas en RBC, et une nouvelle législation entre en vigueur du côté francophone, avec la publication du Code de la justice communautaire du 5 octobre 2023.

Le protocole doit être adapté, et les travaux reprennent, toujours sous la conduite de safe.brussels, mais cette fois représenté par sa nouvelle cellule Olista.

Centre VIF (CVIF) – Olista

Dès novembre 2022, sous l'impulsion du cabinet de la Secrétaire d'État à l'Égalité des chances, Nawal Ben Hamou, safe.brussels travaille à la mise en place d'un centre de prise en charge des situations de VIF en RBC : Olista.

En 2024, Olista ouvre officiellement et reprend, comme indiqué ci-dessus, les travaux liés au protocole 458ter dans l'optique de démarrer la concertation de cas dès que possible.

Parallèlement, l'élaboration du protocole 458ter suscite une réflexion sur la possibilité de mobiliser la multitude d'acteurs des secteurs **psycho-médico-social (PMS)** et juridique dans le but de **répondre aux besoins variés** de la prise en charge d'une victime de VIF. Naissent alors l'idée d'un dispositif permettant la collaboration entre ces acteurs et ainsi le **protocole PMS+J**.

Dans la pratique, le professionnel appelle Olista ou lui envoie un e-mail pour décrire la situation. Le gestionnaire de cas d'Olista mène une évaluation des risques, notamment à l'aide de l'[outil EVIVICO](#)¹⁰, définit les besoins de la victime, détermine les services à associer et organise une « séance intersectorielle ».

Cette séance intersectorielle consiste à réunir des professionnels de milieux différents et à mener des échanges concernant un dossier précis. Contrairement au travail individuel, cette réflexion commune permet souvent de dégager des pistes concrètes et nouvelles.

Au terme de la séance intersectorielle, un plan d'action sur mesure est élaboré pour la victime, et l'acteur qui entretient le plus de lien avec elle le lui expose et voit s'il lui convient.

Le gestionnaire de cas se charge du suivi et de la coordination des actions entre les services : par exemple, il trouve le partenaire compétent pour une

action donnée, en appelant l'un ou l'autre intervenant pour vérifier si celui-ci a effectué les démarches nécessaires ou en l'informant des prochaines étapes.

Le suivi du plan d'action permet de déterminer si la coordination d'Olista n'est plus nécessaire ou si, à l'inverse, une nouvelle séance intersectorielle et la mise à jour du plan d'action s'imposent.

Le consentement et l'avis de la victime sont systématiquement recueillis.

Deux autres options sont également possibles.

- 1) La réorientation : lorsque la situation ne requiert pas l'intervention d'une multitude d'acteurs et donc la coordination d'Olista, elle fait l'objet d'une réorientation vers le service compétent.
- 2) La demande d'avis : les professionnels peuvent contacter Olista pour obtenir un avis, des conseils ou des pistes de solution concernant un cas de VIF en préservant l'anonymat de la victime.

Il convient de noter que, peu importe l'orientation, le professionnel ne partage que les éléments qu'il souhaite et n'est soumis à aucune obligation de parler.

De mai 2024 à fin 2025, Olista a ouvert 148 dossiers (124 francophones et 24 néerlandophones)

Sur ces 148 dossiers, 34 ont entraîné le déclenchement du dispositif PMS+J. Dans 39 cas, Olista a orienté le demandeur vers un service compétent pour répondre à la demande sans qu'un travail de coordination soit nécessaire. En outre, 61 professionnels ont sollicité l'avis des gestionnaires de cas d'Olista sur la base d'une situation anonymisée. Enfin, Olista devait encore attribuer une orientation à 13 dossiers.

¹⁰ Évaluation intersectorielle des violences dans le couple.

B. INITIATIVES PRISES PAR LES MEMBRES DU GT VIF

Aux échelons zonal et local, plusieurs initiatives peuvent être mises en évidence.

ZP PolBru

Cellule EVA

Le 1^{er} juillet 2020, la ZP PolBru a institué, au sein de sa Direction de la recherche locale, une cellule EVA, uniquement dévolue à l'amélioration de la prise en charge des victimes susceptibles de double victimisation au sein de la zone. Elle prend donc entre autres les premières auditions de victime de VS et de VIF particulièrement fragilisées.

La section EVA donne également des formations en interne et en externe sur les deux matières en question.

La section EVA est devenue une mission permanente et démontre chaque année sa plus-value dans la prise en charge des victimes fragilisées.

EVA propose par ailleurs de nombreuses autres formations sur les thématiques des VS et des VIF, destinées à un large éventail de publics (avocats, associations, collègues), et poursuit ces actions « à la demande », en fonction des besoins et des contraintes opérationnelles.

Dans une logique de maillage, EVA a créé un « réseau passerelle » de partenaires actifs dans les VIF et les VS afin d'assurer une prise en charge globale ; ce réseau est entretenu et appelé à s'élargir.

Un dispositif de « co-formation EVA & Casa Legal » (soutenu par safe.brussels) est organisé sous forme d'ateliers à destination des professionnels de la RBC impliqués dans l'accompagnement des victimes de VIF ; l'initiative se poursuit et rassemble un nombre croissant de participants, avec la volonté de la maintenir.

En 2025, la cellule EVA a célébré ses cinq ans : l'événement a mis à l'honneur les partenariats tissés et les avancées permises ; au total, 1 344 premiers dépôts de plainte de victimes particulièrement vulnérables ont été traités en cinq ans, et une réflexion sur la qualité des prises en charge a été engagée.

Cellule JUD/VIF

La ZP PolBru a également créé une cellule JUD/VIF au sein de la recherche locale (JUD). Cette cellule a notamment pour missions : le suivi judiciaire,

l'enquête, l'interpellation dans les dossiers VIF. Cette démarche vise à limiter le sentiment d'impunité des auteurs et à réduire le risque de récidive, voire de féminicide.

Cette cellule est composée de patrouilles (en civil) qui ont pour mission, en accord avec le parquet de Bruxelles, de cibler les auteurs de VIF à rechercher dans l'espace public. D'excellents résultats ont été obtenus depuis sa mise en place. En l'espace de dix mois, plus de 40 arrestations ont eu lieu et mises à disposition du parquet. Il est important de noter que ces patrouilles « d'interception d'auteurs de VIF » sont organisées en plus des enquêtes judiciaires.

La cellule JUD/VIF organise également, en collaboration avec le SAPV, une formation barémique d'une journée destinée aux membres opérationnels de la zone, ainsi qu'aux policiers d'autres zones si souhaité. Cette formation aborde les risques psychosociaux liés aux VIF ainsi que la rédaction correcte des procès-verbaux, et doit être poursuivie afin de former un maximum de collègues.

Projet Maya

Entre décembre 2022 et décembre 2024, le **projet Maya** a été mis en place en partenariat avec le CPAS, la Ville de Bruxelles, la commune d'Ixelles et la ZP PolBru. Ce projet s'articule autour de divers sous-projets, dont certains ont débuté dès décembre 2022, tandis que d'autres ne seront lancés qu'en 2024.

Le projet MAYA est un projet global comprenant onze sous-projets visant à lutter contre les VIF, à renforcer et à étendre le partenariat entre acteurs de terrain — services de police, CPAS, communes et associations — afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes, des témoins et des auteurs, et de réduire le seuil d'accès aux services en rendant l'intervention policière plus mobile et plus accessible.

Une « Coalition of the Willing » a été mise en place pour créer des liens opérationnels entre policiers, travailleurs sociaux, assistants sociaux, enseignants, coordinateurs pédagogiques, plannings familiaux et services de prévention, afin d'améliorer la détection, la réaction et la réorientation des victimes.

Quatre rencontres thématiques ont été organisées dans ce cadre : prise en charge des victimes, prise en

charge des auteurs, prise en charge des enfants concernés par les VIF, et prise en charge des publics vulnérables — femmes âgées, femmes en situation de handicap, femmes migrantes, minorités LGBTQIA+.)

En 2024, un sous-projet Maya « formations première ligne » a permis d'organiser 30 formations de deux jours (par Droits Quotidiens et le SAPV), réunissant 402 participants issus notamment du CPAS, du corps de police et d'associations.

Enfin, MAYA 2.0 a été lancé en 2025 pour poursuivre la dynamique du volet formation. Ces formations croisent les regards interprofessionnels, offrent un cadre sécurisé pour analyser des situations réelles, renforcent la compréhension des dynamiques relationnelles et institutionnelles en VIF, et visent à soutenir durablement les pratiques professionnelles. Une douzaine de formations sont prévues avec participation de policiers et d'experts de la zone. En 2026, de nouvelles sessions devraient être proposées dans un format différent.

Projet DOMS

Dans le cadre du projet Maya la ZP PolBru a mis sur pied le **projet Domestic Offender Management Service (DOMS)** dans le but de pouvoir assurer la prise en charge psychosociale des auteurs de VC grâce à une approche préventive. Cette approche consiste, sur la base d'une analyse de risques, à orienter ces auteurs vers des structures d'aide répondant à leurs besoins, et ce, à un stade précoce du climat de violences instauré, parfois même avant un glissement dans le système pénal. Ce sous-projet vise à mettre en place une approche globale de la problématique des VIF, en assurant une prise en charge à la fois des victimes et des auteurs. L'objectif est de maximiser les chances de briser le cycle de la violence et de favoriser des solutions durables pour toutes les parties concernées. Ce projet est issu d'une collaboration menée entre la ZP, le parquet, l'Université de Mons et l'ASBL Praxis.

En 2022-2023, dans le cadre du sous-projet DOMS, des policiers de la ZP ont été formés à l'identification des risques liés aux VIF. Des sessions de sensibilisation ont également été organisées pour diverses équipes de première ligne, afin de leur présenter les objectifs et les actions du projet DOMS.

Par ailleurs, DOMS a participé à plusieurs journées d'études et événements de présentation, tels que *Dacovid* et la *Journée Intersection*, renforçant ainsi la visibilité et l'incidence du projet auprès des acteurs concernés.

Entre octobre 2022 et fin décembre 2023, DOMS a analysé 424 dossiers (soit de 580 suspects, dont 312 liés à des coups et blessures réciproques). 180 auteurs ont été reçus, 105 étaient suspects dans le cadre de violences réciproques et 75 à sens unique. Au total, 145 relais ont été proposés.

Au total, depuis le début du projet Maya en 2022 et jusqu'à la fin 2024, 620 dossiers ont été traités ; DOMS a accompagné 330 auteurs et en a redirigé 127 vers d'autres structures. DOMS a également construit un réseau passerelle regroupant des maisons médicales, des associations spécialisées en assuétudes et divers acteurs pour assurer une prise en charge holistique des auteurs.

Un sous-projet Maya dédié aux formations DOMS a permis de sensibiliser 210 personnes à la prise en charge des auteurs. Depuis début 2025, ce module est désormais intégré aux formations internes VIF, incluant également un volet sur les risques psychosociaux et la rédaction des PV.

Lucky

La ZP PolBru dispose également d'un chien de soutien émotionnel, Lucky, spécialement formé pour intervenir lors d'auditions particulièrement délicates, notamment celles liées à des cas de VIF, si les victimes le souhaitent.

Lucky intervient également lors de TAM (auditions de mineurs) et fait pleinement partie intégrante du fonctionnement de la zone, les retours étant très positifs.



En 2024 et 2025, PolBru a développé le projet « Peluches Lucky » : des peluches sont désormais distribuées aux enfants présents lors d'incidents traumatisants pour réduire leur stress. En 2025, la

zone prévoyait d'équiper chaque véhicule d'intervention de ces peluches afin de garantir un accès immédiat au dispositif.

Procédures spécifiques

La ZP PolBru a créé un tableau Excel partagé sur une page *SharePoint*¹¹ afin de rassembler l'ensemble des PV dressés concernant une situation de VIF. Alimenté quotidiennement par l'ensemble des services faisant face à des faits de VIF, ce tableau comprend notamment le numéro de PV, le nom de la victime et du suspect, la date de la revisite qui s'impose dans ces cas, le nombre de jours d'incapacité de travail.

Elle a par ailleurs établi une procédure visant à garantir que ladite revisite est effectuée par du personnel formé à cet effet (référents VIF dans les quartiers).

La zone avait également mis en place, durant la crise de la COVID-19, un bouton d'alerte/chat VIF sur son site web, avec réponse par des experts ; ce dispositif n'a pas été maintenu après la fin de la crise.

Le dispositif « Mobile Stalking Alarm (MSA) » – bouton panique anti-harcèlement – est attribué aux victimes les plus exposées à un risque de violence grave de la part d'un ex-partenaire ; une pression déclenche une alerte 112 géolocalisée et une intervention prioritaire. Les critères d'accès étant stricts, relativement peu de victimes peuvent en bénéficier.

Du 30 octobre au 29 novembre 2024, PolBru a déployé « Street Poetry@POLBRU », une formation immersive interne sur le harcèlement de rue (art, technologies, ateliers, simulateur « Poésie masculine » et débriefing centré sur les émotions) : plus de 100 ateliers, plus de 1 600 participants sensibilisés. Ce projet de sensibilisation aux violences dans l'espace public contribue indirectement à la prévention des VIF.

Locaux aménagés

La Secrétaire d'État à l'Égalité des chances de la RBC a lancé un appel à projets visant à améliorer la prise en charge des victimes. Dans ce cadre, des espaces dédiés ont été spécialement aménagés au sein des commissariats de police pour garantir le bien-être des victimes tout en respectant strictement la confidentialité de leurs échanges.

L'objectif principal de cette réflexion a été de concevoir des locaux spécifiques qui rompent avec l'image froide et austère souvent associée aux infrastructures policières. Ces espaces ont été pensés pour offrir un environnement accueillant et rassurant, répondant aux besoins des victimes les plus bouleversées par les agressions qu'elles ont subies, notamment les victimes de VIF, d'agressions sexuelles ou de *home-jacking*.

En réponse à cet appel, la ZP PolBru a décidé de créer, en complément du local d'audition déjà réservé à la section EVA, un espace de ce type dans chaque Division de Proximité et d'Intervention (DPI). De plus, elle a entrepris la création d'un lieu d'accueil propre au SAPV.

En 2024, quatre locaux étaient déjà opérationnels, aménagés avec des couleurs apaisantes, un mobilier adapté, des plantes, ainsi qu'une organisation des espaces pensée pour le confort des victimes : zone d'audition, espace de détente et espace dédié aux enfants. Grâce aux subsides obtenus, en 2025, la zone dispose désormais de dix locaux adaptés.

LVA

En parallèle, PolBru déploie *Lawyer Victim Assistance* avec les Ordres francophone et néerlandophone des avocats de Bruxelles et le parquet : lors des interventions, un formulaire est remis aux victimes, reprenant les coordonnées d'avocats spécialisés et les informations utiles pour obtenir rapidement une première consultation gratuite, même sans dépôt de plainte. La promotion du dispositif se poursuit (des formations LVA sont également données) et de nouvelles cartes ont été distribuées fin 2025.

¹¹ Outil de la suite Microsoft 365 qui permet de créer une page web collaborative destinée à favoriser le travail en

équipe, à partager des informations et à rationaliser la gestion des documents au sein d'organisme.

ZP Midi

Cellule EVA

En mars 2021, la ZP Midi a créé sa propre cellule EVA, constituée d'inspecteurs « Mœurs ». Ceux-ci ont pour mission d'accueillir et de prendre en charge les victimes de VS et de VIF qui se présentent au poste ou à la suite d'une intervention. Les membres de la cellule EVA assurent en outre la première audition des victimes dans des conditions optimales de confidentialité, d'écoute et de respect. Ils se consacrent entièrement à ces tâches pour garantir leur disponibilité et leur neutralité.

Pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, la cellule EVA a dressé 820 procès-verbaux initiaux et 1 227 procès-verbaux subséquents.

Par ailleurs, conformément à la COL 20/20201, les membres de la cellule EVA recontactent systématiquement les victimes de VIF qui ont porté plainte afin de s'enquérir de leur situation actuelle. En 2024, pas moins de 470 revisites ont été effectuées.

Les membres de la cellule EVA ont été amenés à rencontrer les PMS qui avaient besoin de réponses à leurs interrogations :

- Comment pouvaient-ils dénoncer des faits de violences sur des enfants ?

- Quelles étaient les procédures policières mises en place ?
- Quelles sont les étapes de la procédure judiciaire ?

La cellule EVA a également répondu présente lors d'événements culturels tels que des pièces de théâtre sur le thème des VIF qui ensuite organisaient un débat avec le public.

Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS)

La ZP Midi est la deuxième zone bruxelloise à devoir assurer le plus de gardes au sein de l'arrondissement. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, ses membres ont assumé 135 gardes de 24 heures, lesquelles se divisaient en deux shifts de 12 heures. Ainsi, 270 binômes de la ZP Midi ont été mobilisés. Sur ces 270 shifts, les équipes ont été rappelées au CPVS 98 fois — soit un ratio de 36 % — et ont subséquemment dressé 126 procès-verbaux.

À ce jour, la ZP Midi compte 35 inspecteurs brevetés, dont les dix membres de la cellule EVA. Les 25 autres inspecteurs brevetés sont répartis dans l'ensemble des autres services opérationnels de la ZP.

ZP Marlow

La ZP Marlow a établi des procédures spécifiques telles que :

- l'application, depuis le 1^{er} janvier 2021, de la COL 15/2020¹² [grille d'évaluation du risque en cas de violences entre (ex-)partenaires] et de la COL 20/2020 (revisite) ;
- l'application, depuis le 1^{er} juillet 2021, de la version révisée de la COL 18/2012¹³ concernant l'application de l'ITR ;
- la mise en place d'un service d'aide aux victimes zonal intervenant dans le domaine, notamment lors du premier contact ; et

- la désignation de trois personnes de référence en la matière (deux inspectrices principales et un commissaire).

Mise en place fin 2023 – début 2024 de la philosophie de fonctionnement EVA (n'ayant pas de structure fixe). Il s'agit de l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des victimes de VIF et/ou de VS. Dans le fonctionnement de la ZP, le premier acteur avec qui la victime entrera en contact est son SAPV. Si cette dernière n'est pas dans l'optique d'un dépôt de plainte, elle a néanmoins la possibilité d'exposer son problème sans que la personne qui reçoit les informations soit dans l'obligation d'acter. Si elle désire déposer plainte, c'est le service « Famille – Jeunesse » qui assure la prise en charge. À défaut,

¹² [Circulaire n° 15/2020](#) du Collège des procureurs généraux visant à généraliser l'utilisation d'un outil d'évaluation du risque de première ligne en matière de violence dans le couple par les services de police et les parquets.

¹³ [Circulaire n° 18/2012](#) commune du ministre de la Justice, du ministre de l'Intérieur, des ministres communautaires compétents pour les maisons de Justice et du Collège des procureurs généraux relative à l'interdiction temporaire de résidence en cas de violence domestique.

ce sera, dans la mesure du possible, un membre du personnel formé CPVS.

La ZP Marlow s'est inscrite dans le projet LVA en mai 2024 (signature du protocole d'accord).

ZP Montgomery

La ZP Montgomery renforce depuis plusieurs années son action en matière de prévention, d'accueil et d'accompagnement des victimes de VIF. Plusieurs dispositifs complémentaires ont été développés pour améliorer la détection des situations à risque, faciliter l'accès aux services spécialisés, professionnaliser les équipes et renforcer la collaboration avec les partenaires locaux.

Accessibilité, aménagements et fonctionnement de la cellule EVA

La ZP Montgomery a créé une nouvelle cellule EVA à Etterbeek fin décembre 2023.

La cellule EVA de la ZP Montgomery est accessible au public par mail, par téléphone ou via une prise de rendez-vous en ligne sur le site. Ce système multicanal garantit un accès simple, discret et rapide aux personnes qui souhaitent demander de l'aide ou signaler une situation de violence.

Trois locaux d'audition EVA ont été aménagés et conçus pour accueillir les victimes dans un environnement sécurisé, confortable et rassurant. Ces espaces sont aménagés avec fauteuils, décoration chaleureuse et éclairage adapté, afin de favoriser un climat de confiance et de réduire le stress des personnes auditionnées dans des contextes sensibles.

La zone a conçu et diffusé un **folder d'information** ainsi que des **affiches** dédiées aux VIF et au rôle de la cellule EVA. Ces supports sont disponibles dans les commissariats et ont été distribués à de nombreux partenaires externes. Ils sont également largement utilisés lors d'événements publics tels que :

- journées portes ouvertes,
- Prevention-Truck,
- village policier du 21 juillet,
- opérations *Coffee with a Cop*.

Ces actions visent à rendre les services d'aide plus visibles et plus accessibles.

Bornes d'accueil dans les commissariats

Pour améliorer l'accueil des victimes et renforcer leur confidentialité, la zone a installé des bornes d'accueil dans ses deux commissariats ouverts au public. Ces bornes permettent aux plaignants de prendre un ticket spécifique en toute discrétion, évitant ainsi de devoir expliquer leur demande devant d'autres usagers.

Renforcement des compétences du personnel

La ZP Montgomery investit de manière significative dans la formation de son personnel afin d'améliorer la prise en charge des victimes de VIF.

- 20 membres du personnel ont suivi une formation VIF dispensée par le SAPV en 2024, consolidant la connaissance des mécanismes de violence, des obligations légales et des bonnes pratiques d'accueil.
- Trois collaborateurs ont participé au colloque DPO « *Travailler avec la violence sans se faire violence* », consacré au développement de la résilience des intervenants de première ligne.
- Un collaborateur a participé à un séminaire Politea consacré aux VIF entre ex-partenaires, approfondissant la compréhension des enjeux relationnels et des risques de récidive.
- Des séances d'informations internes ont été organisées pour informer l'ensemble des collègues d'accueil de la mise en place et du fonctionnement de la cellule EVA, afin d'assurer une orientation adéquate dès le premier contact avec la victime.

Déploiement du dispositif Mobile Stalking Alarm (MSA)

La zone développe l'utilisation de la Mobile Stalking Alarm (MSA), un dispositif de protection destiné aux victimes exposées à un risque élevé de harcèlement ou d'agression par un ex-partenaire. À ce jour, la ZP Montgomery a initié quatre procédures MSA, dont une clôturée et trois toujours actives, permettant une intervention policière rapide et géolocalisée en cas de danger.

Appelle Alice

Le projet « Appelle Alice » a été initié sur le site universitaire de Woluwe-Saint-Lambert, lieu fréquenté par les étudiants, notamment sur le campus Alma, connu pour ses événements festifs. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de police de proximité (*community policing*), portée par une antenne de police locale inaugurée en 2018, dans le cadre du Plan Local de Prévention 64.

Le point de départ du projet repose sur un constat préoccupant : bien que l'on enregistre en moyenne cinq dépôts de plainte par an pour VS sur le site, les estimations font état d'un chiffre noir bien plus élevé, avoisinant potentiellement cinquante victimes par an. Ce décalage s'explique par un manque de confiance envers la police et la justice, la peur de ne pas être crue, ou encore les conséquences sociales et familiales que pourrait entraîner une plainte. De nombreuses victimes se retrouvent ainsi isolées, sans accompagnement.

L'objectif principal du projet est de répondre aux besoins de ces victimes, qui ne souhaitent pas nécessairement porter plainte, mais qui ont besoin d'un soutien immédiat, sécurisé et anonyme. Le projet se structure autour de deux volets complémentaires : « Tu connais Alice » et « Appelle Alice ».

« Tu connais Alice » – Prévention, sensibilisation et information

Ce premier axe repose sur des actions de terrain, menées lors d'événements étudiants ou auprès de professionnels. Il vise à informer sur l'existence des CPVS, à expliquer les démarches à suivre en cas d'agression sexuelle, de harcèlement de rue ou de sexisme, et à présenter les différentes options de signalement. L'approche est double : elle s'adresse à la fois aux potentielles victimes et aux potentiels auteurs, en mettant en lumière les conséquences d'une agression et la rapidité de la prise en charge. Ce volet s'appuie sur des partenariats avec des associations de terrain, telles que Tel Quel, Plan Sacha ou Modus Vivendi.

« Appelle Alice » – Accompagnement post-agression

Le second volet propose un service de transfert sécurisé, anonyme et disponible 24 h/24 et 7j/7, permettant aux victimes d'appeler un numéro unique (02 349 44 22) et d'être conduites vers un CPVS. Ce dispositif repose sur un partenariat avec Taxi Vert. Les chauffeurs sont volontaires, sélectionnés selon des critères stricts (ancienneté, absence de plaintes ou de commentaires négatifs) et formés spécifiquement par le service d'assistance policière

aux victimes. Cette formation les prépare à adopter une posture adaptée face à des personnes en état de sidération, déni ou gêne, en respectant leur intimité (pas de contact visuel forcé, musique neutre, salutations appropriées). Des fiches réflexes sont mises à leur disposition.

L'anonymat est garanti : ni l'opérateur ni le chauffeur ne demandent ou ne reçoivent le nom de la victime. Le service est ouvert à toutes et tous, sans distinction de nationalité, de statut administratif ou de langue. Quarante points de prise en charge sécurisés (éclairés, fréquentés, sous surveillance caméra) sont répartis en RBC. Si la victime ne peut s'y rendre, le taxi peut venir la chercher à l'endroit où elle se trouve. Ces points peuvent être adaptés en fonction d'événements spécifiques.

La victime reçoit sur son téléphone des informations de suivi en temps réel (position du taxi, type et plaque du véhicule). Une carte d'identification du chauffeur, avec photo et prénom, est également visible dans le véhicule. À l'arrivée, le chauffeur prévient le CPVS et dépose la victime discrètement à l'arrière du bâtiment, afin d'éviter toute forme de stigmatisation ou de double victimisation.

Le coût du trajet (entre 15 et 40 euros) est entièrement supporté par les cellules EVA de la zone de police du lieu de prise en charge. Un système de suivi numérique et la formation des chauffeurs permettent de limiter les abus, les trajets étant enregistrés.

Avantages du dispositif

- Il permet de lutter contre les chiffres noirs, en identifiant des phénomènes d'agression même sans dépôt de plainte, et en orientant les patrouilles ou les acteurs de terrain vers les zones sensibles (ex. : Bois de la Cambre, Couleur Café).
- Il garantit un environnement sécurisé et rassurant pour les victimes, avec un accès facilité aux CPVS, où le taux de dépôt de plainte est significativement plus élevé (50 à 55 %).
- Il assure la préservation des preuves médico-légales (prélèvements ADN, traces de GHB), conservées jusqu'à six mois, même sans plainte immédiate.
- Il est accessible à toutes les victimes, y compris les mineurs, les personnes sans papiers, les touristes ou les personnes victimes au sein d'institutions.

- Il respecte le cadre légal, notamment l'article 29 du Code d'instruction criminelle.
- Il contribue à la réorientation des victimes et au désengorgement des services de première ligne.

Il s'agit d'un modèle transposable, avec une mise en place prévue à Mons en 2026.

ZP BruNo

Safe places

En 2023, des [safe places](#) ont été instaurées dans le quartier nord dans le but d'offrir un refuge temporaire à toute victime de harcèlement de rue ou de menace réelle ou imminente. L'objectif de ce projet est de collaborer avec les commerçants (15 magasins, principalement concentrés sur la rue de Brabant) et d'autres acteurs locaux pour garantir conjointement la sûreté du quartier et d'y renforcer le sentiment de sécurité ainsi que de dissuader les auteurs potentiels de commettre de tels actes. Les services de la ZP BruNo ont formé les commerçants aux bonnes pratiques à adopter lorsqu'une victime se réfugie chez eux :

- accueillir discrètement la victime ;
- déterminer avec elle si une intervention policière est nécessaire ;
- orienter la victime vers les structures d'aide telles que le SAPV.

Lorsque le gérant d'une *safe place* estime qu'il est nécessaire d'appeler les services de police en cas de victimisation grave ou de danger imminent, cet appel est considéré comme prioritaire pour l'envoi d'une patrouille.

La ZP BruNo a maintenu ce dispositif au cours des années 2024 et 2025, toujours dans le quartier nord, caractérisé par une population très diversifiée et une présence régulière de situations de menaces, d'agressions sexistes et de prédation opportuniste, notamment envers les femmes.

Gestionnaire local VIF

Chaque commissariat de la ZP BruNo compte au moins un gestionnaire local VIF. Celui-ci assume une mission qui constitue un pivot opérationnel entre les services :

- coordination avec les inspecteurs primo-intervenants,
- centralisation des informations dispersées,
- relais vers le parquet,

- liaison avec les partenaires internes (jeunesse, SAPV, EPO),
- suivi des dossiers à risque élevé,
- *quality control*.

Cela permet aux unités de la ZP d'avoir une vision transversale des situations, ce qui est crucial étant donné que les VIF se manifestent souvent sous différents angles (plainte, intervention, conflit parental, menace verbale, harcèlement post-séparation...).

Détection des cas de VIF et leur suivi

Grâce aux fiches infos, à une lecture croisée des procès-verbaux et au suivi des victimes, la ZP BruNo détecte plus rapidement les cas de VIF. Depuis la fin de 2023, une nouvelle pratique a été adoptée et consiste à établir un contact mensuel par appel ou par WhatsApp (si la victime le souhaite). Les SAPV ont éprouvé cette pratique, et ce, indépendamment de la revisite.

CPVS

Depuis mars 2023, la ZP BruNo a intégré le projet CPVS de Bruxelles. Dans le cadre de ce projet, plus de 25 inspecteurs ont reçu une formation spécialisée et assurent, conjointement avec les autres ZP bruxelloises, une permanence policière auprès du CPVS.

Cellule EVA

En octobre 2023, s'appuyant sur les enseignements des autres zones, la ZP BruNo a ouvert une cellule EVA à Evere. Étant donné la structure de la ZP, cette cellule est principalement chargée de coordonner les actions, de les faire connaître et d'en rendre compte. Dans cette optique, des procédures normalisées d'accueil des victimes de VIF et/ou d'atteinte à l'intégrité sexuelle ont été définies pour garantir la vision de la ZP. De plus, grâce au financement régional, des travaux d'infrastructure ont été réalisés au sein de l'installation de la rue Colonel Bourg pour disposer de locaux d'écoute et d'audition spécialement aménagés. Ceux-ci offrent un espace

calme permettant de réduire la victimisation secondaire et un récit plus fluide.

La ZP BruNo a renforcé cette structure par le recrutement de nouveaux inspecteurs spécialisés, garantissant :

- un accueil confidentiel,
- un cadre rassurant,
- une écoute adaptée,
- une réduction du risque de victimisation secondaire.

Harmonisation de la prise en charge dans les commissariats

La ZP BruNo poursuit l'objectif d'une prise en charge harmonisée de la victime, incluant :

- de fiche réflexe,
- des procédures harmonisées d'évaluation du risque,
- une orientation systématique vers les services spécialisés.

Ces éléments réduisent les risques d'erreur d'appréciation et garantissent l'égalité du service rendu aux victimes.

AMAR

Conformément à la COL 03/2023¹⁴, la ZP BruNo a, au cours du dernier trimestre de 2023, pris part à l'initiative **Alarme Mobile Anti Rapprochement (AMAR)**. Partie intégrante du [plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre](#), lequel vise à renforcer la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul¹⁵, cette initiative a pour objectif de garantir la sécurité et l'intégrité des victimes.

L'AMAR consiste en une fonctionnalité intégrée à l'application des services d'urgence « app-112 » combinée à un bouton portable connecté par Bluetooth au smartphone. En cas d'activation, le dispositif transmet immédiatement des informations cruciales aux forces de l'ordre, telles que le contexte, la personnalité et les antécédents de l'auteur, sa localisation en temps réel ou l'éventuelle possession d'armes. Les services de police peuvent ainsi intervenir plus rapidement, de manière éclairée et avec efficacité.

Bureau et Parquet de Bruxelles, ZP PolBru et IEFH

LVA

Lancé en novembre 2023, le projet pilote **Lawyers Vctim Assistance (LVA)** est le fruit d'une collaboration entre le barreau, le parquet de Bruxelles, la ZP PolBru, l'IEFH et equal.brussels, et a été soutenu par, à l'époque, la Secrétaire d'État (RBC) à l'égalité des chances, le ministre de la Justice, Paul Van Tigchelt, et la Secrétaire d'État à l'Égalité des genres, Marie-Colline Leroy.

Concrètement, ce projet a pour objectif de **rendre plus accessible l'assistance juridique aux victimes de VS et de VIF** et de mieux informer celles-ci sur leurs droits.

S'inscrivant dans la dynamique de la loi stop féminicide¹⁶, le projet comprend plusieurs volets dont :

- 1) La constitution et la formation d'un *pool* permanent d'avocats spécialisés dans l'assistance aux victimes et formés en prévention des féminicides.

En 2024, le barreau de Bruxelles a proposé à ses membres deux formations multidisciplinaires, l'une en français et l'autre en néerlandais, de quatre journées complètes. La session en français s'est tenue les 12, 13 et 26 janvier et le 2 février 2024, avec 33 participants. Celle en néerlandais a été organisée les 23 et 24 février ainsi que les 1^{er} et 8 mars 2024.

Les thématiques abordées sont particulièrement larges et se complètent. Ainsi, sont notamment

¹⁴ [Circulaire n° 03/2023](#) commune du ministre de la Justice, du ministre de l'Intérieur, du secrétaire d'État à l'Égalité des genres et du Collège des procureurs généraux - Le déploiement national de l'alarme mobile harcèlement (« *stalking alarm* »)

¹⁵ [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#)

¹⁶ [Loi sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences](#), M. B. 13 juillet 2003

présentés les points juridiques essentiels (Convention d'Istanbul, Code pénal sexuel, etc.), la manière dont les violences sont appréhendées du point de vue de la procédure judiciaire et pénale, leurs conséquences psychologiques, la prise en charge des victimes, etc. La formation permet aussi d'effectuer des rappels concernant les réflexes de base que les avocats doivent avoir lorsqu'ils prennent en charge un dossier de VS et/ou de VIF, et ce, pour les aspects liés tant au droit de la famille qu'au droit du travail, au droit social et au droit des étrangers. Elle porte également sur deux thématiques qui aujourd'hui encore demeurent relativement peu traitées : d'une part, la justice restauratrice et, d'autre part, la sensibilisation et la responsabilisation des auteurs.

Par ailleurs, une attention particulière est accordée à l'intersectionnalité et aux questions de droit civil et pénal [par exemple, le divorce, la garde des enfants, la coparentalité, les répercussions financières et économiques, les conséquences du dépôt d'une plainte et/ou (la nécessité) de mesures de protection telles que le placement extrafamilial, etc.] ainsi qu'aux femmes issues de l'immigration et aux autres personnes vulnérables.

Les thématiques sont abordées sous un angle multidisciplinaire, ce qui est indispensable compte tenu du sujet traité. En effet, même si l'équipe de formation se compose pour l'essentiel d'avocats, elle compte également une criminologue, une assistance sociale, une infirmière légistique, etc. Le programme met en avant les retours de terrain et l'expertise des dispositifs d'aide aux victimes, tels que les cellules EVA et les CPVS, mais aussi du secteur associatif. En d'autres termes, le projet n'est pas construit en vase clos : il permet aux avocats d'approfondir leurs connaissances juridiques grâce aux expériences d'autres acteurs de terrain.

- 2) Une première consultation gratuite d'un avocat pour les victimes.

Grâce à l'engagement du barreau, une victime amenée à solliciter l'assistance juridique d'avocats formés dans le cadre du projet pilote bénéficie d'une première consultation gratuite financée par equal.brussels.

Commune d'Etterbeek

En 2024 et en 2025, 17 dossiers ayant trait à la détection, à l'accompagnement et à l'orientation de victimes de VIF ont été traités dans le cadre de suivis individuels.

En 2025, la commune d'Etterbeek a en outre inauguré son antenne LISA, dispositif qui vise à renforcer la

Cette disposition vise à renforcer l'accessibilité de la procédure et, dès lors, à lever une entrave financière et administrative (notamment la récolte documentaire compliquée par une situation de violences par le partenaire), ce qui peut contribuer à briser le silence des victimes et les aider à entamer une action.

Ces permanences juridiques gratuites ont débuté le 13 novembre 2023.

- 3) Un partenariat avec la police et les associations pour informer les victimes.

Depuis novembre 2023, les membres opérationnels de la ZP PolBru distribuent un dépliant renseignant les victimes de VS ou de VIF sur les démarches à effectuer pour bénéficier d'une consultation juridique auprès d'un avocat du projet. Ce dépliant reprend notamment les coordonnées de la permanence juridique (0478 11 54 88 – LVA@barreaudebruxelles.be), et des affiches contenant les mêmes informations ont également été placées dans les commissariats.

L'attention de la victime est attirée sur la possibilité de demander une première consultation juridique gratuite, indépendamment de toute plainte ou action en justice.

La réunion de la plateforme associative de lutte contre les violences fondées sur le genre organisée à l'initiative d'equal.brussels en avril 2024 a été l'occasion de présenter le dispositif à de nombreuses associations de terrain bruxelloises.

Évolution du projet

Les chiffres enregistrés par LVA pour les années 2024 et 2025 confirment l'importance et l'utilité concrète du projet, notamment sur le terrain. De fait, de nombreuses victimes et/ou associations continuent d'y faire appel.

À ce stade, une réflexion a été amorcée dans l'optique d'intégrer LVA à l'aide juridique sous le bénéfice de l'urgence compte tenu de l'état de vulnérabilité des victimes. Dans l'attente, le projet reste inchangé.

sécurité, la propreté et la cohésion sociale par une approche de proximité dans le quartier Jourdan. Cette antenne centralise police, médiateurs et services communaux pour répondre aux problèmes quotidiens des citoyens, dont les problématiques des VIF.

Commune de Berchem-Sainte-Agathe

Le service Prévention de la commune de Berchem-Sainte-Agathe collabore, dans le cadre d'une

plateforme, avec la cellule EVA et le SAPV de la ZP Bruxelles-Ouest pour traiter des dossiers de VIF.

Commune de Ganshoren

En décembre 2023, une plateforme opérationnelle dédiée aux VIF a été créée à Ganshoren, sous la coordination de la fonctionnaire de Prévention. Cette initiative rassemble plusieurs acteurs de terrain, dont des membres de la police territoriale de Ganshoren, de la cellule EVA de Molenbeek, du service Prévention, du CPAS ainsi que du SAPV de Koekelberg. Elle vise à favoriser une collaboration étroite entre professionnels afin d'apporter, dans les meilleurs délais, des réponses concrètes et adaptées aux situations de violence.

Le champ d'action de la plateforme couvre les violences entre partenaires et ex-partenaires, les VIF commises sur des mineurs, ainsi que celles visant les personnes issues de la communauté LGBTQIA+. L'objectif principal est de répondre de manière rapide et coordonnée aux besoins urgents des victimes, qu'il s'agisse d'un hébergement sécurisé, d'un soutien

financier, d'un accompagnement administratif, d'une aide juridique ou encore d'un suivi médical. Cette approche globale vise à permettre aux victimes de sortir de l'emprise de l'auteur et de rompre le cycle de la violence.

Au cours des années 2024 et 2025, un travail de sensibilisation et de communication a principalement été mené en interne, à destination des professionnels concernés, afin de renforcer la visibilité et l'appropriation de cet outil. En 2026, une ouverture vers le grand public est envisagée afin d'élargir la portée du dispositif et d'en améliorer l'accessibilité. Par ailleurs, la plateforme poursuivra son développement avec l'intégration d'un nouveau partenaire, le pôle social de Lojega (SISP), renforçant ainsi le maillage et la complémentarité des services mobilisés.

Commune de Woluwe-Saint-Pierre

Chant d'oiseau ASBL

L'ASBL Chant d'oiseau gère une maison d'accueil destinée aux femmes victimes de VIF qui sont enceintes et/ou qui ont des enfants. Celle-ci se divise en deux parties : francophone et néerlandophone.

Ces structures affichent complet.

Les Foyers d'accueil ASBL

L'ASBL les Foyers d'accueil propose un hébergement aux familles nombreuses en recherche de logement et aux femmes victimes de VIF obligatoirement accompagnées d'au moins trois enfants.

Ces structures affichent complet.

Communes de Watermael-Boitsfort/Auderghem

En 2023, le CEFAS a assuré la prise en charge de 51 situations de VIF, ce qui représente un total annuel de 331 entretiens et de 73 séances de groupe. Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 75.

En 2024, le CEFAS a assuré la prise en charge de 76 situations de VIF, ce qui représente un total annuel de 352 entretiens et 109 séances de groupe. Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 105.

En 2025, le CEFAS a assuré la prise en charge de 79 situations de VIF, ce qui représente un total annuel de 355 entretiens et 52 séances de groupe. Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 96.

Commune d'Uccle

Associations Talita et La porte ouverte

Les associations Talita et La porte ouverte ont inauguré, dans le courant de l'année 2020, un foyer d'accueil d'une capacité de quatre logements.

Cette structure affiche complet.

Dès 2021, la commune a également instauré un groupe de parole destiné aux parents solos afin de répondre aux difficultés accrues rencontrées durant la période de la COVID-19. Les rencontres, organisées en visioconférence, ont réuni 29 personnes réparties sur 47 ateliers. En 2022, ce dispositif a pris de l'ampleur avec 92 participants sur 50 ateliers, tandis que se développaient en parallèle des consultations juridiques (CJ) et psychologiques (CP) gratuites destinées aux parents solos. Cette même année, 31 personnes ont bénéficié de CJ et 14 de CP. Toujours en 2022, la commune a signé la Charte CEASE, s'engageant ainsi à soutenir les agentes communales susceptibles d'être victimes de VC ; les CJ et les CP ont dès lors profité à de nombreux membres du personnel communal.

En 2023, le groupe de parole « parents solos » a poursuivi ses activités et a réuni 59 femmes lors de 11 ateliers. Les CJ et les CP ont également été renforcées, accompagnant respectivement 31 et 35 personnes. Cette même année, l'animatrice du groupe de parole a signalé la nécessité de mettre en place un accompagnement spécifique pour les enfants, ce qui a conduit au lancement d'un dispositif permettant d'en accompagner 22. Les ateliers de bien-être « Un temps pour eux », destinés aux enfants de parents solos, ont également été organisés et animés par une psychomotricienne et une animatrice spécialisée.

En 2024, 37 femmes ont participé à 10 ateliers du groupe de parole, marquant la fin du dispositif initialement créé durant la crise sanitaire. Les CJ et CP ont poursuivi leur progression et ont permis d'accompagner respectivement 52 et 55 femmes. Les demandes liées aux enfants étant de plus en plus nombreuses, 114 enfants ont été accompagnés au cours de l'année. Une collaboration accrue avec le service social communal et le centre de planning familial a permis de soutenir les familles monoparentales dans leurs démarches et dans la mise en place d'une aide adaptée.

En 2025, les CJ et CP ont continué de se développer, avec respectivement 61 et 66 personnes reçues. Les acteurs locaux, police, écoles, et CPAS connaissent désormais davantage ces dispositifs et orientent de plus en plus de victimes vers la commune. Le dispositif d'accompagnement des enfants s'est également renforcé et a permis de soutenir 89 enfants durant le premier semestre 2025. Cette même année a vu la création d'un groupe « violences », un atelier mensuel destiné aux femmes victimes de VIF et animé en petits groupes par le psychologue Fernando Vivanco. Deux ateliers ont été organisés fin 2025 et ont réuni six participantes. Les séances se tiennent au Family Corner, un lieu connu, accessible et adapté aux enfants, et seront maintenues sur fonds propres en l'absence de subsides BPL.

En 2026, la commune prévoit de maintenir les CP et CJ ainsi que le groupe « violences » sur fonds propres afin de répondre à la forte demande. Elle souligne également un constat notable : les actions de sensibilisation et d'accompagnement attirent majoritairement des femmes, tant parmi les personnes accompagnées que parmi les professionnelles participant aux formations.

Commune de Schaerbeek

À Schaerbeek, les VIF constituent une réalité préoccupante, comme le montrent les données policières et les constats recueillis par les services communaux. Pour l'année 2024, les statistiques de la ZP locale indiquent 407 signalements pour violences physiques au sein du couple, envers des descendants et/ou d'autres membres de la famille. Cela représente plus d'une plainte par jour. À ces situations s'ajoutent 144 plaintes pour violences psychologiques, un phénomène largement sous-déclaré, puisqu'on estime qu'en Belgique seule une victime sur sept porte plainte. Sur cette base, les 407 plaintes physiques enregistrées à Schaerbeek

pourraient en réalité correspondre à près de 2 800 femmes concernées sur la commune.

Les femmes et les filles exposées à des violences dans la sphère privée se retrouvent souvent encore moins enclines à participer à des projets collectifs ou à occupation de l'espace public, ce qui peut fragiliser leur accès à des initiatives de prévention ou d'autonomisation (comme observé précédemment lors de la fin du projet « Steph Girls »). Ces constats renforcent la nécessité d'un travail préventif structuré au niveau communal.

Dans son plan « Genre, Espace Public et Violences Intrafamiliales » 2026-2030, Schaerbeek inscrit les VIF comme un axe d'action prioritaire. La commune estime essentiel de prévenir l'apparition de comportements d'emprise, de domination et de violences, en déconstruisant les normes de genre toxiques et en outillant les citoyennes et citoyens à reconnaître les signaux d'alerte. La prévention vise à toucher à la fois le grand public, les jeunes, les parents et les professionnels de première ligne (écoles, extrascolaire, jeunesse, sport, culture...).

Les projets développés dans cet axe ont pour objectif de sensibiliser et informer autour de notions clés qui jouent un rôle dans les dynamiques de VIF : **consentement, contrôle coercitif, dynamique d'emprise, masculinités toxiques, violentomètre, influence des réseaux sociaux (manosphère),**

ainsi que les signaux précurseurs de violences dans les relations. Ces actions pourront prendre la forme de **formations, conférences, campagnes de sensibilisation, diffusion d'outils existants**, ou encore ateliers thématiques tels que ceux sur les « masculinités positives ».

La commune rappelle également que la Belgique, en **ratifiant la Convention d'Istanbul**, s'est engagée à prévenir les violences faites aux femmes, à protéger les victimes, à poursuivre les auteurs et à mettre en place des politiques publiques coordonnées. Schaerbeek s'inscrit pleinement dans ce cadre, en renforçant la coopération entre services communaux, police, associations spécialisées et acteurs institutionnels, afin de mieux prévenir les situations de VIF et de promouvoir une culture de relations saines et non violentes.

INITIATIVES EN MATIÈRE DE CONCERTATION ET DE PARTAGE DE BONNES PRATIQUES

A. INITIATIVES PRISES PAR SAFE.BRUSSELS ET LA RÉGION

Afin de faciliter la concertation entre les acteurs de terrain, une *Task Force* intrabrugeoise VIF a été instituée et placée sous la direction du cabinet de M^{me} Nawal Ben Hamou. L'objectif consistait à coordonner les actions entreprises pour s'attaquer aux problèmes liés aux VIF propres à la RBC dans un contexte de confinement et à répondre au mieux aux demandes spécifiques du terrain bruxellois en les relayant, si nécessaire, auprès d'autres instances.

Cette *Task Force* intrabrugeoise VIF avait pour ambition de réunir tant l'échelon institutionnel que les acteurs de première ligne et de terrain pour leur permettre de se concerter sur le plan opérationnel et d'échanger leurs expériences. Safe.brussels a été amené à assurer la coordination entre les membres du CORES — où sont représentés les ZP et les communes bruxelloises ainsi que le Procureur du Roi — et la *Task Force*, dont il fait partie. L'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité a ainsi pu y présenter ses deux analyses consacrées aux VIF en RBC pendant la crise de la COVID-19.

À l'heure actuelle, étant donnée la levée des mesures sanitaires, la *Task Force* ne se réunit plus. Cependant, safe.brussels continue à convier le GT VIF, offrant ainsi un espace réservé à l'information et au partage de bonnes initiatives et pratiques en matière de VIF aux échelons local, zonal et régional. Le GT VIF accueille également d'autres acteurs concernés, et la présence d'un représentant d'equal.brussels en son sein permet d'assurer un lien et, au besoin, une concertation avec le milieu associatif, par exemple.

Safe.brussels

GT VIF

Depuis septembre 2021, safe.brussels réunit régulièrement le GT VIF pour permettre la diffusion et l'échange des pratiques en vigueur et proposer la mise en place de projets communs. Comme indiqué ci-avant, le GT VIF a été formé dans le but de faciliter le suivi de la résolution du Parlement bruxellois et à la suite des discussions tenues à cet égard au sein du CORES. Ce dernier a en effet approuvé la proposition d'une concertation sur les VIF.

Ce GT VIF a déjà permis non seulement d'instaurer une concertation avec l'ensemble des ZP bruxelloises concernant leur structure organisationnelle par rapport aux VIF et à l'accueil des victimes, mais également de mettre en lumière les services et les bonnes pratiques existantes en la matière à l'échelon local. Entre septembre 2021 et décembre 2025, safe.brussels a réuni le GT VIF à douze occasions, au cours desquelles les participants ont pu :

- présenter les actions régionales en cours ;

- rendre compte des actions et des projets menés par les partenaires locaux et zonaux et leur donner plus de visibilité ;
- exposer la procédure d'ITR et échanger sur les difficultés rencontrées par les acteurs locaux et les possibilités à leur disposition ;
- partager et recueillir des bonnes pratiques en matière de structure organisationnelle ;
- présenter d'autres acteurs de divers échelons institutionnels concernés par la lutte contre les VIF, tels qu'equal.brussels, le SPF Intérieur et le parquet ;
- dresser un état des lieux de la résolution et rendre compte de son suivi ;
- présenter les projets RéZone, MAYA et CVIF (Olista).

Le GT VIF continuera à se réunir pour en dehors du cadre de la résolution en vue de renforcer la coordination opérationnelle, d'accroître la visibilité

des actions et de favoriser le décloisonnement et la compréhension mutuelle des services associés.

Conférence FBINAA

En 2023, la conférence de la FBI National Academy Associates, Inc. (FBINAA)¹⁷ s'est tenue à Gand et avait pour thème la lutte des services de police modernes contre les VS et les VIF (*Dealing with sexual and domestic violence in contemporary policing*). Dès lors, safe.brussels a contribué à l'organisation en y consacrant une enveloppe d'un

certain montant et en siégeant au comité de pilotage. Sa participation ne s'est néanmoins pas limitée à l'aspect financier. En effet, l'organisme a saisi l'occasion pour présenter ses travaux — notamment le projet Olista — et pour collaborer avec l'ASBL Casa Legal et la cellule EVA de la ZP PolBru dans le cadre de l'animation d'un atelier. Cette conférence a également permis d'échanger avec des experts du monde entier, de découvrir de nouvelles méthodes et pratiques en matière de lutte contre les VIF et de proposer aux acteurs locaux des formations spécialisées.

Equal.brussels

Site stop-violence.brussels

Depuis juin 2023, equal.brussels collabore avec 15 acteurs provenant essentiellement du milieu associatif, tant de première que de deuxième ligne, engagés dans la lutte contre les violences sexistes. Leur objectif est de mettre au point un outil numérique qui faciliterait l'échange de bonnes pratiques, favoriserait le réseautage, offrirait des pistes de solution et mettrait à disposition des ressources. Cet outil vise à rassembler de manière intégrée les informations en fonction des besoins définis par les acteurs. Son achèvement est prévu pour mars 2024.

L'outil se matérialise sous la forme d'un site web accessible à toutes et tous, à destination des victimes et proches des victimes de violences ainsi qu'aux professionnels qui les accompagnent. Le site stop-violence.brussels comprend :

- une cartographie des services compétents comprenant le détail des aménagements possibles pour les besoins spécifiques ;
- des fiches informatives sur différents types de violences, adaptées à différents publics et accessibles en différentes langues écrites et parlées à Bruxelles ;
- une outillière pour aller plus loin et répondre aux questions les plus pointues.

Depuis avril 2024, le site est disponible et centralise l'aide disponible pour la prise en charge des personnes victimes de violences basées sur le genre en RBC.

Subsides et milieu associatif

Dans le cadre de la politique de subvention d'equal.brussels, on peut notamment citer les projets suivants soutenus pour trois ans à l'aide de subsides structurels :

- Le **collectif « Safe Ta Night »** : ce collectif est composé de plusieurs associations actives dans la lutte contre les violences en milieu festif bruxellois. Equal.brussels les soutient dans le cadre de leur projet de pérennisation et de développement d'actions relatives à la lutte contre les VS facilitées par une consommation de produits psychoactifs et à la promotion du bien-être des personnes fréquentant le secteur festif bruxellois, par l'accompagnement des professionnels du milieu festif ;
- Le **collectif « Plateforme féministe contre les violences faites aux femmes »** : ce collectif est composé de plusieurs associations actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Equal.brussels les soutient dans le cadre de leur projet de construction de fondements solides pour la plateforme féministe contre les violences faites aux femmes.

Equal.brussels a soutenu via des subsides principalement entre 2022 et 2024 plusieurs initiatives structurantes en matière de prévention et de lutte contre les VIF et les VC via différents appels à projets.

- En 2022, l'Union des Femmes Libres pour l'Égalité des Droits a mené le projet « La violence invisible », visant l'autonomisation de femmes exposées à des formes de violences peu visibles, notamment en cas de faible scolarisation, par la création d'un espace de rencontre, d'écoute, de

¹⁷ La [FBINAA](https://fbinaa.org/) est une organisation internationale à but non lucratif qui regroupe plus de 14 000 experts en matière de maintien de l'ordre. Elle a pour ambition d'apporter aux

services de police et aux États le plus haut degré d'expertise, de formation, d'enseignement et d'information dans le domaine répressif.

conseils et d'orientation, l'organisation d'ateliers d'écriture et d'expression écrite, des informations dédiées aux VIF ainsi que des ateliers sur l'estime de soi.

- La Maison d'accueil Escale a porté « Ensemble, brisons le silence », articulé autour d'actions de prévention internes (groupes de parole et activités menées avec les résidents et des invités extérieurs autour du consentement, des VS, de l'excision, de la sécurité, de la self-défense, etc.) et d'une prise en charge par des groupes de parole organisés hors les murs en petits groupes, destinés aux résidentes et anciennes résidentes suivies en post-hébergement.
- Le CPVCF a créé le pôle « Femmes expertes de leur vécu », rassemblant des femmes accompagnées par le CPVCF pour faire entendre leur voix, améliorer la prise en charge et informer le grand public ainsi que les professionnels à partir de conseils concrets ancrés dans l'expérience, tout en évitant la victimisation secondaire.
- En parallèle, Youngthinkers a développé « Sortir la violence intrafamiliale de la caverne », des espaces de parole à visée philosophique pour des jeunes de 16 à 20 ans issus de cinq écoles de communes bruxelloises (Koekelberg, Woluwe, Molenbeek, Schaerbeek, Etterbeek), avec des discussions en 2022-2023 autour des VIF dans son rapport à l'autre, aux normes et au genre.
- Enfin, l'ASBL Femmes Actives du Monde a mis en œuvre « Tous pour la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales », un programme annuel de sensibilisation mené au sein de ses locaux et avec des partenaires, mobilisant l'ensemble du public (femmes, hommes, enfants) au travers de séances organisées à l'occasion des fêtes familiales (mères, pères, enfants) et assurant, le cas échéant, une réorientation vers les services compétents.

En 2023, equal.brussels a poursuivi le soutien à des projets récurrents ou permanents labellisés VIF.

- L'Union des Femmes Libres a prolongé « La violence invisible », centré sur la lutte contre les différentes formes de violence invisible et l'information relative aux instances d'aide (soutien moral et psychologique, thérapies, démarches administratives et juridiques, renforcement de la confiance en soi).

- Le CIRÉ (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers) a déployé « Pas-Solo », un cycle d'ateliers destiné aux femmes seules avec enfants visant à renforcer leurs capacités et connaissances dans le cadre d'un projet d'accès à la propriété à Bruxelles.
- Femmes Actives du Monde a continué les actions de sensibilisation aux VIF lors des fêtes familiales afin de toucher l'ensemble du public.
- L'ASBL Angela.D a mis en œuvre « Sororité, ville et logement » pour combler le manque de solutions de logement temporaire pour des femmes en situation d'urgence, via un partenariat avec l'AIS d'Anderlecht Cureghem (AISAC) permettant d'attribuer entre un et trois logements par an en Région de Bruxelles-Capitale.
- L'association Des Mères Veilleuses a organisé des journées de sensibilisation à destination des Cellules EVA, des commissariats de police et des services de prévention des 19 communes autour d'un guide d'autodéfense et de capsules consacrées aux violences post-séparation, des journées de sensibilisation à destination des associations et de leur public, ainsi que des ateliers pour mères monoparentales autour de thématiques liées à l'emploi et aux VC et aux VIF, dans une logique d'expertise croisée entre mères et professionnels des secteurs prévention, sécurité et emploi.
- Trampolina a mené « Elles pour Elles », un projet d'aide aux femmes victimes de VC issues de la communauté polonaise de Bruxelles.
- Oasis Belgium a développé le « Welkom project » (également financé par safe.brussels) à destination de femmes migrantes marginalisées, le plus souvent confrontées à des violences de genre (notamment d'origine thaïlandaise), comprenant une ligne d'assistance pour l'information sur les droits et la prise de rendez-vous, des consultations d'écoute et de conseil, ainsi qu'un accompagnement vers les services sociaux, juridiques et la police pour garantir l'accès effectif aux droits.
- Casa Legal a proposé un Service d'Accompagnement Holistique (SAHO) combinant accompagnement juridique et soutien psychosocial adapté aux parcours individuels, en tenant compte des discriminations subies.
- Pour la Solidarité a porté « CEASE violences », dont fait aussi partie safe.brussels, afin de

contribuer à des milieux de travail sûrs et attentifs aux victimes.

- Women Now ASBL a structuré le réseau ASEM (Appui, Soutien et Empowerment de femmes migrantes) avec des groupes de parole et d'empowerment pour des femmes survivantes (un groupe hispanophone, un lusophone et un groupe dédié aux enfants – adolescents et jeunes – de femmes survivantes), un accompagnement spécifique des mamans solos latino-américaines et lusophones, ainsi que le suivi d'actions d'information et de sensibilisation contre les violences faites aux femmes migrantes pour répondre aux besoins d'un lieu sûr rompant l'isolement et facilitant l'accès à l'information.

Toujours en 2023 et 2024, equal.brussels a soutenu deux projets dans le cadre de VIF INNO.

- Le Centre Séverine – planning familial laïque de Bruxelles-Ouest – a mis en place le « Café des femmes », un accueil pluridisciplinaire spécifiquement dédié aux situations de VIF, offrant un espace de parole en groupe favorisant l'empowerment et un accompagnement articulant aide psychologique (sortie de l'emprise), soutien social (démarches administratives) et appui juridique (connaissance et effectivité des droits).

- Parallèlement, le CPVCF a conduit « Femmes expertes de leur vécu – un projet de sensibilisation par des survivantes de violences conjugales », visant à informer les professionnels et le grand public sur la réalité des VC, avec un focus particulier sur les femmes migrantes et sur les mères confrontées aux violences post-séparation.

Enfin, equal.brussels a poursuivi son appui à la deuxième phase du projet DPO piloté par la FLCPPF, prolongeant le travail de co-construction et de formation des professionnels autour de l'outil au moyen d'ateliers intersectoriels de sensibilisation, d'une journée de forum ouvert destinée à identifier les besoins, de la co-construction d'un jeu collaboratif d'apprentissage entre pairs et de l'organisation d'un colloque annuel pour accompagner l'évolution des pratiques.

Equal.brussels réunit régulièrement les acteurs associatifs de la lutte contre les violences via La Plateforme de concertation régionale en matière de violences. Au sein de cette plateforme, les professionnels se rencontrent afin de développer une approche intégrale de la lutte contre les violences et mettent en place une collaboration intersectorielle et interdisciplinaire. Ces réunions sont organisées deux fois par an.

B. INITIATIVES PRISES PAR LES MEMBRES DU GT VIF

Commune d'Anderlecht

Participation au groupe de travail « **Projet vers l'égalité** » Les avancées de la Convention d'Istanbul » organisé le 28 mars 2025. Il s'agit d'un moment clé, réunissant plusieurs professionnels, afin de réaliser un état des lieux des progrès en matière de droits des femmes mais également d'identifier les défis à relever pour les années à venir. Ces réflexions et échanges de bonnes pratiques permettront de faire émerger des initiatives concrètes avec pour objectif l'égalité des genres de façon durable au sein de notre société.

CONCLUSION

Le présent rapportage montre que safe.brussels et ses partenaires régionaux, zonaux et communaux représentés au sein du GT VIF ont donné suite aux recommandations formulées dans la résolution du Parlement bruxellois. Acteurs de la lutte contre ce fléau avant même la crise sanitaire, ils ont adapté et/ou intensifié leurs activités pour faire face aux obstacles posés par les périodes répétées de confinement, tout en jetant de nouvelles bases pour accentuer l'incidence de ces activités.

À l'heure actuelle, le contexte sanitaire a évolué, la crise de la COVID-19 a touché à sa fin et les mesures qui y étaient liées ont été levées. Ainsi, la résolution cesse de s'appliquer, et le rapportage, dans son format actuel, n'a plus lieu d'être. Cela ne signifie cependant pas que les acteurs ne poursuivront pas leurs efforts dans les différents domaines d'action. Par ailleurs, safe.brussels travaillera à la création d'un nouvel outil ou moyen de suivi des initiatives en matière de VIF en RBC.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AMAR	Alarme Mobile Anti Rapprochement
ARPB	Académie Régionale de Police de Bruxelles
BruNo	Bruxelles-Nord
CAW	Centrum Algemeen Welzijnswerk
CJ	Consultation juridique
CORES	Conseil Régional de Sécurité
CP	Consultation psychologique
CPVCF	Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales
CPVS	Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles
CVIF	Centre VIF (Olista)
DOMS	<i>Domestic Offender Management Service</i>
DPI	Division de Proximité et d'Intervention
DPO	Détection, Prise en charge, Orientation
ERIP	École Régionale Intercommunale de Police
EVA	<i>Emergency Victim Assistance</i>
EVRAS	Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle
GT VIF	Groupe de travail opérationnel sur les violences intrafamiliales
IEFH	Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes
JUD/VIF	Cellule judiciaire en matière de VIF
LVA	<i>Lawyers Victim Assistance</i>
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
PGSP	Plan Global de Sécurité et de Prévention
PMS+J	Psycho-médico-social + juridique
PolBru	Bruxelles-Capitale – Ixelles
PRF	Plan Régional de Formation
SAPV	Service d'Assistance Policière aux Victimes
SCAV	Service Communal d'Assistance aux Victimes
TPAMP	Touche Pas À Ma Pote
Marlow	Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem
UPB	Union des Pharmaciens de Bruxelles
VC	Violences conjugales
VIF	Violences intrafamiliales
VS	Violences sexuelles
ZP	Zone de police